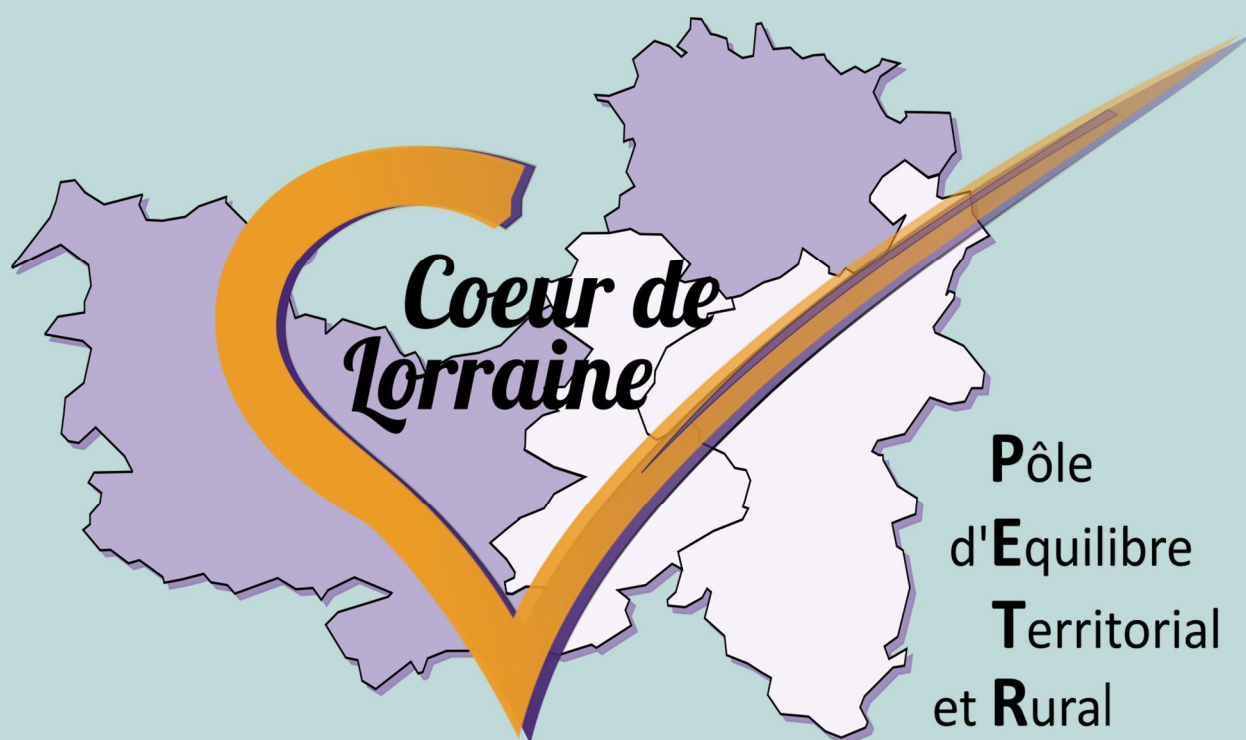


# PROJET DE TERRITOIRE DU PETR COEUR DE LORRAINE



*Version provisoire validée par le  
Bureau du PETR et le Conseil de  
Développement*

# Table des matières

<b>Avant propos</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Méthodologie d'élaboration du projet de territoire</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Présentation générale du territoire</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Conclusion du diagnostic et enjeux du territoire</b> .....	<b>11</b>
<b>4. Présentation du projet de territoire</b> .....	<b>12</b>
<b>PILIER 1 : Dynamiser l'économie et l'emploi du territoire</b> .....	<b>13</b>
<b>Objectif stratégique n°1 : Soutenir le maintien et le développement des entreprises existantes</b> .....	<b>15</b>
Objectif opérationnel n°1.1.1 : Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques.....	15
Objectif opérationnel n°1.1.2 : Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales.....	16
Objectif opérationnel n°1.1.3 : Faciliter la modernisation des entreprises existantes et la visibilité des offres.....	16
<b>Objectif stratégique n°2 : Accueillir et développer de nouvelles activités économiques</b> .....	<b>18</b>
Objectif opérationnel n°1.2.1 : Favoriser accueil de porteurs de projets et implantation d'équipements structurants.....	18
Objectif opérationnel n°1.2.2 : Favoriser le développement des circuits de proximité.....	19
<b>Objectif stratégique n°3 : Soutenir l'économie touristique</b> .....	<b>20</b>
Objectif opérationnel n°1.3.1 : Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire.....	20
Objectif opérationnel n°1.3.2 : Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne.....	21
<b>PILIER 2 : Engager le territoire dans une transition énergétique et écologique</b> .....	<b>22</b>
<b>Objectif stratégique n°1 : Développer la qualité environnementale</b> .....	<b>24</b>
Objectif opérationnel n°2.1.1 : Soutenir le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques de développement durable.....	24
Objectif opérationnel n°2.1.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles et la biodiversité.....	25
<b>Objectif stratégique n°2 : Maitriser la facture énergétique du territoire</b> .....	<b>26</b>
Objectif opérationnel n°2.2.1 : Développer et promouvoir les énergies renouvelables.....	26
Objectif opérationnel n°2.2.2 : Encourager, accompagner et favoriser les démarches d'efficacité énergétique.....	27
<b>PILIER 3 : Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale</b> .....	<b>28</b>
<b>Objectif stratégique n°1 : Maintenir des équipements et services adaptés aux besoins</b> .....	<b>30</b>
Objectif opérationnel n°3.1.1 : Développer et structurer de façon complémentaire les services et offres autour de la santé .....	30
Objectif opérationnel n°3.1.2 : Conforter et développer une offre en services aux familles et habitants territorialement équilibrée.....	31
Objectif opérationnel n°3.1.3 : Soutenir et développer les espaces mutualisés et services innovants.....	32
Objectif opérationnel n°3.1.4 : Faciliter le développement culturel et l'engagement citoyen.....	33
<b>Objectif stratégique n°2 : Développer et organiser une armature territoriale équilibrée, multipolaire et dynamique</b> .....	<b>34</b>
Objectif opérationnel n°3.2.1 : Soutenir la redynamisation de Saint-Mihiel et son inscription dans un réseau de bourgs accessibles et vivants.....	34
Objectif opérationnel n°3.2.2 : Conduire une stratégie d'aménagement du territoire.....	35
Objectif opérationnel n°3.2.3 : Conduire une politique de mobilité durable favorable à l'accès aux services, commerces et bassins d'emplois.....	36
<b>PILIER 4 : Développer la gouvernance et les coopérations à l'échelle du PETR</b> .....	<b>38</b>
<b>Objectif stratégique n°1 : Assurer un pilotage efficace et concerté du projet de territoire</b> .....	<b>39</b>
Objectif opérationnel n°4.1.1 : Mettre en place des instances d'animation, gestion mutualisée, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.....	40
<b>Objectif stratégique n°2 : Favoriser la coopération et les synergies entre intercommunalités, société civile et territoires voisins</b> .....	<b>40</b>
Objectif opérationnel n°4.2.1 : Mettre en relation les différentes parties prenantes du territoire pour créer des synergies locales.....	40
Objectif opérationnel n°4.2.2 : Développer relations interterritoriales et coopérations extérieures dans les projets.....	41

# Avant-propos

- **Cadre juridique :**

Un Pays est un espace de coopération cohérent formé par l'entente de plusieurs Communautés de Communes (CC), qui permet de développer des dynamiques territoriales favorables à un développement local équilibré. La loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a consacré, dans son article 79, la possibilité pour les Pays de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR), ce qui renforce tant leur assise juridique que les partenariats et actions mis en œuvre.

- **La création du PETR Cœur de Lorraine**

Le Cœur de Lorraine est un territoire de projet qui repose sur un partenariat solide entre les 4 CC qui le composent, initié dès 1998. Sa vocation a toujours été de conduire des projets d'envergure mutualisés à l'échelle supra-communautaire ainsi que de favoriser la cohérence des politiques de développement local entre les Communautés de Communes. Ce partenariat se formalise lors de la création, en 2004, du Pays Cœur de Lorraine. Le Pays Cœur de Lorraine, qui fonctionne alors de manière informelle, permet de développer des projets structurants en lien avec les politiques locales touchant à l'économie, à la santé et au tourisme. Sa structuration en PETR, par arrêté préfectoral du 16 février 2015, est effectuée dans une perspective de mutualisation de moyens, d'harmonisation des politiques publiques locales et de mise en place de solutions partagées et équilibrées. Elle permet de réaffirmer la position de ce territoire rural en tant qu'acteur essentiel d'une société en mutation. Ainsi, le PETR a pour but l'étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire.

- **Le projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine**

Conformément à l'article L. 5741-2. du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les 12 mois suivant sa mise en place, le PETR doit élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent. Le projet de territoire est un document cadre, véritable fil conducteur de l'action publique, qui doit être en mesure de fédérer les acteurs locaux, de définir les ambitions du territoire et d'identifier des pistes d'actions concrètes pour un développement local équilibré.

- **Les évolutions territoriales ayant impacté le calendrier d'élaboration du projet de territoire**

Le processus d'élaboration du projet de territoire du PETR, entamé dès sa première année d'existence, a été retardé par des problématiques liées à l'évolution de son périmètre, qui ont supposé de prendre plus de temps pour l'élaboration du diagnostic du territoire, la définition des enjeux, mais également la constitution d'un Conseil de Développement en mesure de travailler sur le projet de territoire. En effet, la CC de l'Aire à l'Argonne a été créée le 1er janvier 2017 suite à fusion des CC Entre Aire et Meuse, déjà membre du PETR Cœur de Lorraine, et Triaucourt-Vaubecourt, membre d'un PETR voisin. Dès 2016, les deux CC avaient exprimé leur volonté de rejoindre le PETR Cœur de Lorraine. Bien que le PETR ait très tôt confirmé son accord et anticipé l'extension de périmètre en l'intégrant dans les travaux et réflexions en cours, cette extension a été officialisée à compter du 30 août 2017.

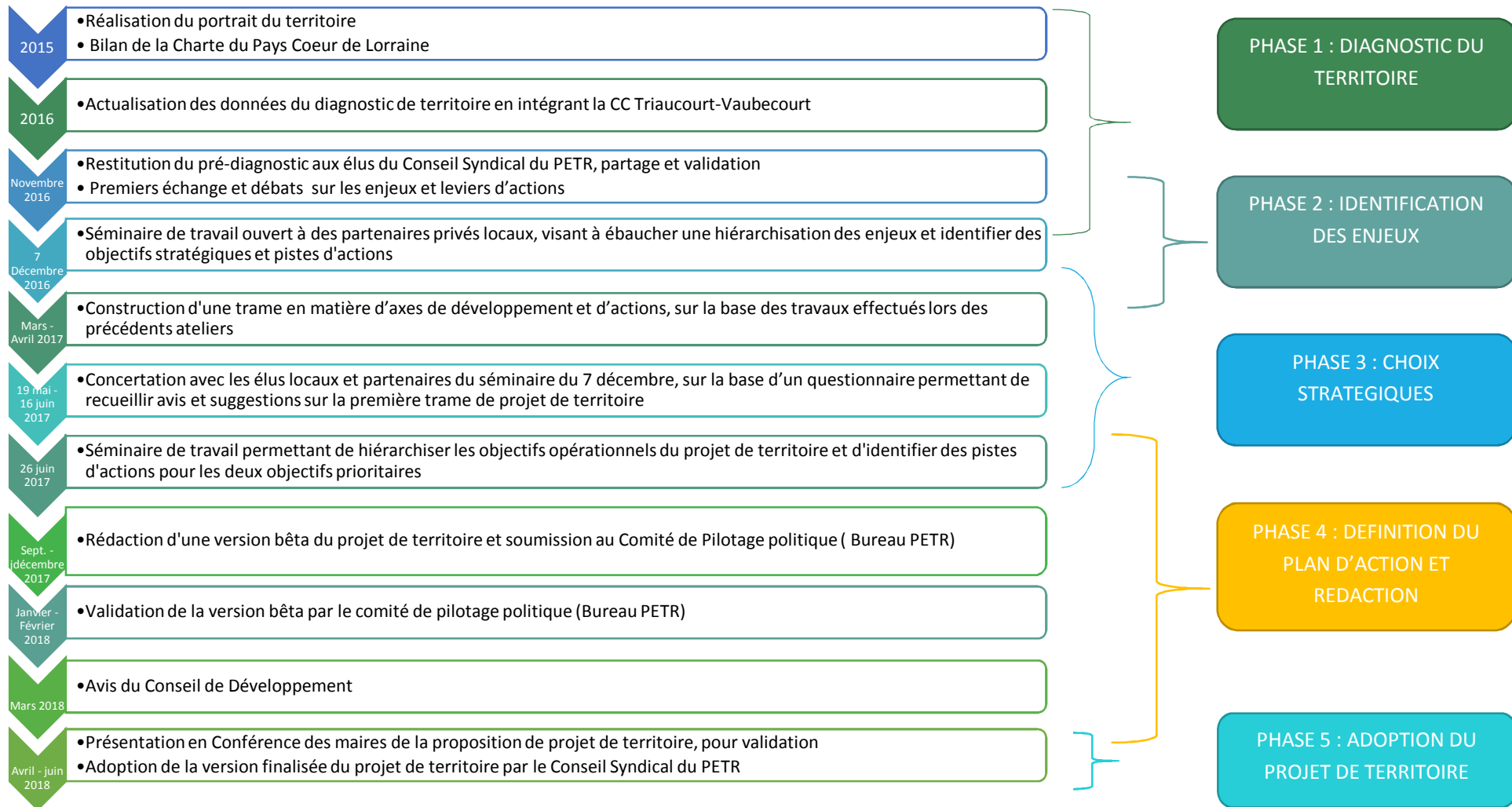
- **Les stratégies territoriales du PETR ayant alimenté son projet de territoire**

Parallèlement à la procédure d'élaboration du projet de territoire, le PETR a poursuivi les stratégies territoriales qu'il menait, ce qui a pu directement alimenter le projet de territoire, avec notamment :

- **Les candidatures à l'appel à projet 2016 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)** réalisées par le PETR pour le compte de ses CC, les ayant conduites à élaborer des plans d'actions en faveur des entreprises artisanales, de commerces et de services.
- **La labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du PETR Cœur de Lorraine, le 16 décembre 2016**, permettant au territoire de bénéficier de 960 000 € de fonds de financement de la transition énergétique pour mettre en œuvre un programme d'actions visant un nouveau développement plus sobre et plus économe.
- **La conclusion le 28 juin 2017 d'un Contrat de Ruralité avec l'Etat, sur la période 2017-2020**, ayant permis d'identifier et d'assurer la visibilité et la lisibilité des projets structurants du territoire.
- **L'évaluation du Contrat Local de Santé du territoire conclu sur la période 2014-2016 et l'engagement de réflexions sur son renouvellement à compter de 2017.**
- **La volonté de s'engager dans un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du PETR**, consacrée dans les statuts du PETR mais retardée par les problématiques liées à l'évolution de son périmètre.

# 1. Méthodologie d'élaboration du projet de territoire

L'élaboration de projet de territoire repose sur 4 grandes étapes, menées entre 2015 et 2017.



## **Une démarche tirant les fruits des travaux antérieurs ou en cours du PETR Cœur de Lorraine**

Le projet s'est construit à partir des démarches antérieures et en cours du PETR, en particulier :

- Les études et actions portées par le territoire au titre du Pays puis du PETR Cœur de Lorraine, notamment en lien avec le FISAC, le TEPCV, le Contrat de Ruralité et le Contrat Local de Santé du territoire.
- Le bilan, réalisé en 2015, de la charte du Pays Cœur de Lorraine, document qui orientait jusque là le projet du territoire et formulait ses enjeux et objectifs.
- Le bilan des compétences (obligatoires, optionnelles, facultatives) des CC et du PETR réalisé en 2017.<sup>1</sup>

## **Un projet fondé sur un diagnostic du territoire**

L'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine SCALEN (ex ADUAN) a réalisé le pré-diagnostic du territoire, réactualisé dès 2016 pour anticiper l'extension du périmètre du PETR Cœur de Lorraine. Le diagnostic a pu être nourri par le travail effectué dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat de Ruralité, le PETR ayant pu sur cette base mettre en exergue les besoins, les ressources, les potentiels et les menaces du territoire et produire une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

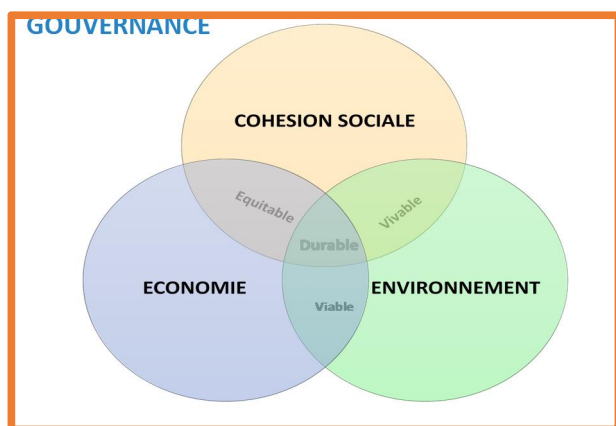
Ainsi, le PETR a pu disposer, fin 2016, d'un diagnostic qui a permis de confirmer ou d'infirmer les pressentiments que les élus locaux et diverses parties prenantes pouvaient avoir sur le territoire. L'intérêt de cette étude est de mettre en avant les enjeux auxquels devra répondre le projet de territoire en construction. Le diagnostic, partagé lors d'un séminaire avec les différents acteurs locaux, a servi de base à la phase de concertation, d'identification des enjeux, de la stratégie et du plan d'action.

## **Une démarche volontaire de co-construction**

Le PETR Cœur de Lorraine a privilégié une co-construction dans l'élaboration de son projet de territoire, conscient que l'implication des différents acteurs locaux était nécessaire et essentielle pour que la stratégie territoriale définie soit cohérente, partagée par tous, et pour que les différents acteurs du territoire puissent dès lors se l'approprier et sentir qu'ils sont l'élément moteur permettant sa concrétisation. C'est ainsi qu'il a paru primordial de ne pas se contenter d'une simple information à destination des partenaires locaux mais bien de les faire participer activement à l'élaboration de la candidature, avec différents temps de travail collaboratifs :

- Echanges réguliers, validation et suivi des étapes d'élaboration par les élus du Bureau PETR (Comité de Pilotage);
- Temps d'échanges, avec élus et acteurs privés locaux, spécifiques à l'élaboration du projet de territoire ; en novembre, décembre 2016 et juin 2017.
- Groupes de travail réunissant élus et partenaires techniques et institutionnels, mis en place notamment dans le cadre des réponses du PETR à différents appels à projets
- Travail, notamment dans le cadre du Contrat de Ruralité, en interne avec les Communautés de Communes sur l'identification des actions à mener
- Informations des maires (site internet du PETR et lettre d'information), appels à projet par voie de mail en lien avec les candidatures du PETR au TEPCV, au FISAC et au Contrat de Ruralité, Conférence des Maires
- Travail avec la société civile, via notamment le Conseil de Développement du PETR

## **Un projet de territoire qui participe au développement durable :**



Le développement durable se définit comme développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." (*Rapport Brundtland, 1987*)

Le projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine, transversal et portant sur l'ensemble des thématiques pouvant intéresser le territoire, prend en compte les 4 composantes interdépendantes du développement durable : la cohésion sociale, l'environnement, l'économie et la gouvernance.

<sup>1</sup> Le diagnostic et le bilan des politiques publiques réalisés par l'agence SCALEN sont des annexes au présent document qui en facilitent la compréhension

## 2. Présentation générale du territoire

### PETR CŒUR DE LORRAINE

Territoire Cœur de Lorraine | **Positionnement général**



**Président :** M. Sylvain DENOYELLE

**Date de création :** 16 février 2015

**Nombre de communes :** 123

**Superficie (km<sup>2</sup>) :** 1591

Au cœur de la Meuse, à proximité de la Moselle, faisant le trait d'union entre Marne et Meurthe et Moselle, le PETR Cœur de Lorraine représente 26 % du territoire du département de la Meuse et 14 % de sa population.



### Population

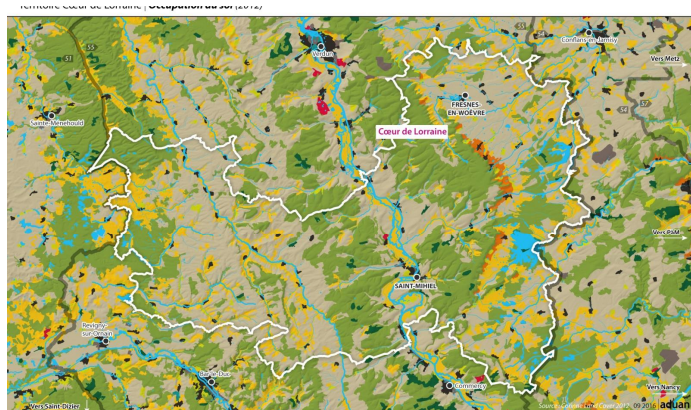
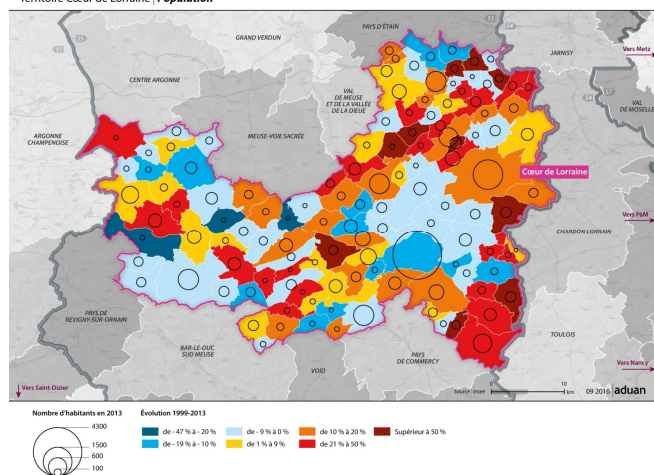
<b>Population INSEE</b> en 2013, en hab.	26 436
Dont part des moins de 15 ans, en %	19
Dont part des plus de 60 ans, en %	26

**Evolution de la population** Entre 1999 et 2013, en % 2.88

**Densité, en 2013, en hab. /km<sup>2</sup> :** 16.52

**Nombre de ménages, en 2013 :** 11137

Territoire Cœur de Lorraine | **Population**



### Habitat

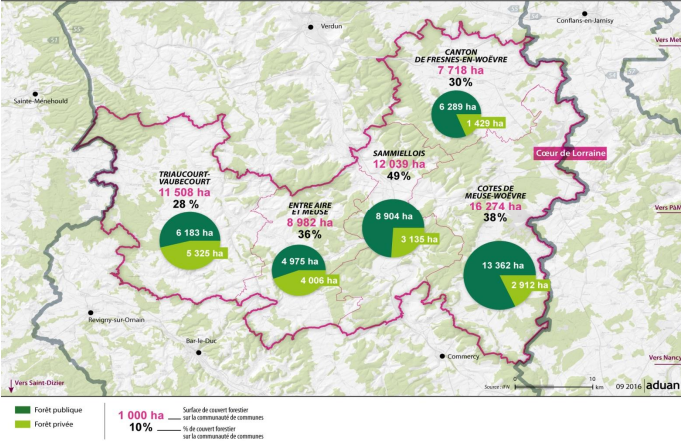
<b>Nombre de logements, en 2013 :</b>	14015
<b>Evolution du nombre de logements :</b> Entre 1968 et 2013, en %	26
<b>Taux de vacance, en 2013, en %</b>	11.09

### Environnement

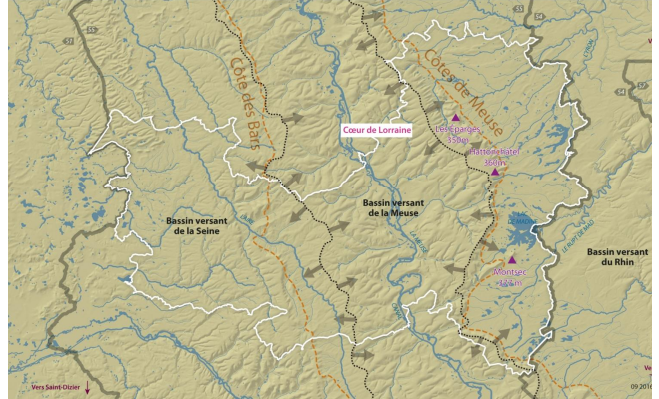
<b>Surface agricole, en %</b>	61
<b>Surface boisée, en %</b>	36
<b>Surface en eaux, en %</b>	1
<b>Surface artificialisée, en %</b>	1

# PETR CŒUR DE LORRAINE

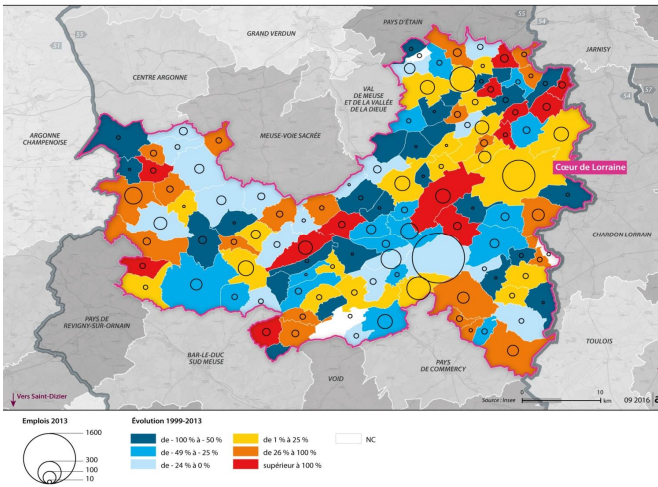
Territoire Cœur de Lorraine | **Forêts**



Territoire Cœur de Lorraine | **Relief et cours d'eau**



Territoire Cœur de Lorraine | **Emplois**



## Economie - Emploi

**Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 :** 10693

### Emplois (salariés et non-salariés, 2013) :

Nombre d'actifs travaillant dans le territoire	7239
Nombre d'actifs entrants (travaillent sur le territoire, mais n'y habitent pas)	1705
Nombre d'actifs internes (résident et travaillent sur le territoire)	5533
Nombre d'actifs sortants (habitent sur le territoire mais n'y travaillent pas)	5160

**Taux d'emploi des 15-64 ans, en %, en 2013 :** 64,67

**Taux de chômage des 15-64 ans, en %, en 2013:** 11,2

**Taux d'activité des 15-64 ans, en %, en 2013:** 72,7

## Caractéristiques commerciales :

- 89 établissements
- 504 emplois salariés / 21% de l'emploi salarié total
- 5 Moyennes Surfaces dont 4 sur le Sammiellois
- 76,4 % des communes du périmètre d'étude ne disposent pas de commerces

## Caractéristiques des activités artisanales

- 406 entreprises / 15,77 % des entreprises existantes
- 15,3 de densité artisanale sur le PETR
- 41% des entreprises dans le secteur du bâtiment
- 48% des artisans auront plus de 50 ans en 2017

## Etude de la clientèle

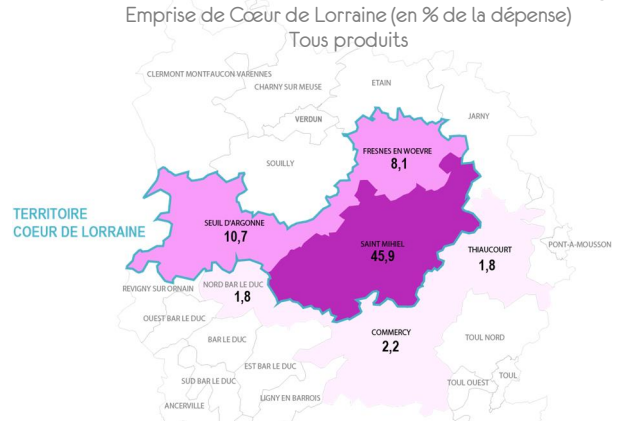
- 129 millions € = potentiel de consommation total des ménages du PETR
- 78,4 millions € = potentiel annuel de dépenses des ménages sur la zone de Saint-Mihiel
- 12 597 € = dépense annuelle moyenne de consommation courante d'un ménage du PETR

Plus de 46 M€ de Chiffre d'affaires en 2015

32 % = part de l'ensemble des dépenses des ménages du PETR réalisées sur place en 2015

89 M€ = montant estimé de l'évasion des dépenses commerciales

## Zone de chalandise du PETR Cœur de Lorraine en 2015



→ **Lecture :** 10,7% des dépenses du secteur d'habitation de Seuil d'Argonne sont réalisées dans le périmètre du PETR source:CCI Lorraine - AID Observatoire 2015



**Président :** M. Sylvain DENOYELLE

**Date de création :** 1<sup>er</sup> janvier 2013, suite à fusion des CC du Pays de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et de La Petite Woèvre

**Nombre de communes :** 25

**Superficie (km<sup>2</sup>):** 422



**Population**

<b>Population INSEE en 2013, en hab.</b>	5989
Dont part des moins de 15 ans, en %	20.4
Dont part des plus de 60 ans, en %	22.8

**Evolution de la population** 14.78  
*Entre 1999 et 2013, en %*

**Densité, en 2013, en hab. /km<sup>2</sup>:** 14.19

**Nombre de ménages :** 2492

**Ressources des ménages**

<b>Nombre de foyers fiscaux en 2013 :</b>	2473
<b>Médiane des revenus disponibles :</b>	18736
<i>Par foyer fiscal, en €</i>	

**Habitat**

<b>Nombre de logements, en 2013</b>	3723
<b>Taux de vacance, en %, en 2013</b>	10.05

**Santé**

Existence d'une maison de santé

**Economie - Emploi**

**Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 :** 2834

**Emplois (salariés et non-salariés) :** 1598

*Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013*

**Taux d'emploi, en %, en 2013 :** 71.6

**Taux de chômage, en %, des 15 à 64 ans :** 10.42

**Etablissements actifs, en 2013 :** 607

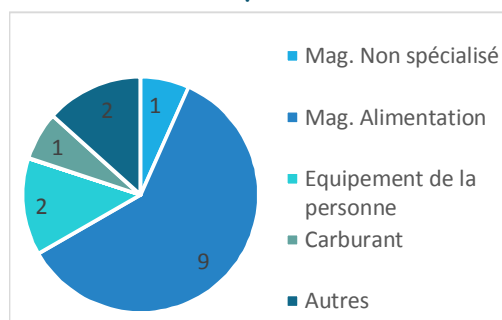
**Principales communes relais:**

- Vigneulles-lès-Hattonchâtel
- Geville
- Apremont la Forêt
- Saint Maurice sous les Côtes

**Caractéristiques commerciales :**

	Nombre
Entreprises artisanales	108
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	15
Entreprises de services (hors activités artisanales)	43

**Commerce de détail par activité 2013 :**





## CC TERRITOIRE DE FRESNES EN WOEVRE (CC TFW)



Président : M. Laurent JOYEUX

Date de création : 1er janvier 1997

Nombre de communes : 32

Superficie (km<sup>2</sup>): 257



### Population

<b>Population INSEE</b> en 2013, en hab.	5048
Dont part des moins de 15 ans, en %	19.4
Dont part des plus de 60 ans, en %	25.5

**Evolution de la population** 14.1  
*Entre 1999 et 2013, en %*

**Densité, en 2013, en hab. /km<sup>2</sup>:** 19.64

**Nombre de ménages :** 2067

### Ressources des ménages

<b>Nombre de foyers fiscaux en 2012 :</b>	2009
<b>Médiane des revenus disponibles :</b>	18602
<i>Par foyer fiscal, en €</i>	

### Habitat

<b>Nombre de logements,</b> en 2013	2456
<b>Taux de vacance,</b> en %, en 2013	8.75

### Santé

Existence d'une maison de santé

### Economie - Emploi

<b>Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 :</b>	2334
<b>Emplois</b> (salariés et non-salariés) :	1184
<i>Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013</i>	

**Taux d'emploi,** en %, en 2013 : 71.7

**Taux de chômage,** en %, des 15 à 64 ans : 10.2

**Etablissements actifs,** en 2014 : 493

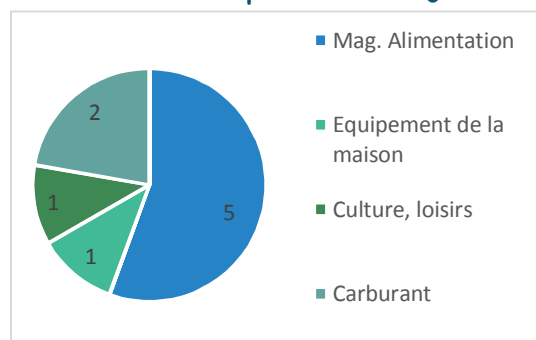
### Principales communes relais:

- Fresnes en Woëvre
- Hannonville sous les Côtes

### Caractéristiques commerciales :

	Nombre
Entreprises artisanales	65
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	9
Entreprises de services (hors activités artisanales)	34

### Commerce de détail par activité 2013 :



## CC DE L'AIRE A L'ARGONNE (CC AAA)



Présidente : Mme Martine AUBRY

Date de création : 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la fusion des CC Entre Aire et Meuse (membre du PETR depuis la création de ce dernier) et Triaucourt-Vaubecourt

Nombre de communes : 47

Superficie (km<sup>2</sup>): 664

Communauté de Communes



### Population

<b>Population</b> INSEE en 2013, en hab.	6609
Dont part des moins de 15 ans, en %	19.2
Dont part des plus de 60 ans, en %	26.6

**Evolution de la population** 2.82  
*Entre 1999 et 2013, en %*

**Densité, en 2013, en hab. /km<sup>2</sup>:** 9.96

**Nombre de ménages :** 2802

### Ressources des ménages

**Nombre de foyers fiscaux en 2012 :** 2772  
**Médiane des revenus disponibles :** 19602  
*Par foyer fiscal, en €*

### Habitat

**Nombre de logements, en 2013** 3612  
**Taux de vacance, en %, en 2013** 9.4

### Santé

Existence d'une maison de santé multi-sites

### Economie - Emploi

**Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 :** 3086  
**Emplois** (salariés et non-salariés) : 1454  
*Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013*

**Taux d'emploi, en %, en 2013, des 15 à 64 ans :** 75.9  
**Taux de chômage, en %, des 15 à 64 ans :** 8.68  
**Etablissements actifs, en 2014 :** 789

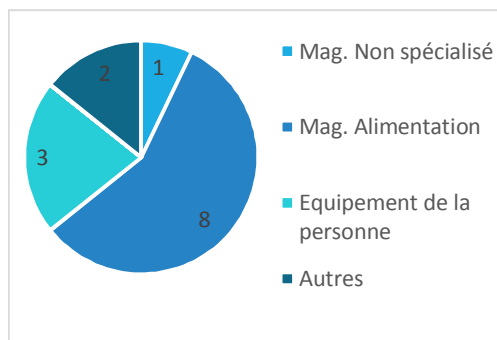
### Principales communes relais:

- Pierrefitte s/Aire,
- Nicey s/Aire,
- Seuil d'Argonne,
- Beausite

### Caractéristiques commerciales :

	Nombre
Entreprises artisanales	107
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	14
Entreprises de services (hors activités artisanales)	49

### Commerce de détail par activité 2013 :



## CC DU SAMMIELLOIS (CC Sam.)



Président : M. Régis MESOT

Date de création : 1<sup>er</sup> janvier 2000

Nombre de communes : 19

Superficie (km<sup>2</sup>): 248



### Population

<b>Population</b> INSEE en 2013, en hab.	8790
Dont part des moins de 15 ans, en %	17
Dont part des plus de 60 ans, en %	27.4

**Evolution de la population** -8.69  
*Entre 1999 et 2013, en %*

**Densité, en 2013, en hab. /km<sup>2</sup>:** 35.5

**Nombre de ménages :** 3776

### Ressources des ménages

<b>Nombre de foyers fiscaux en 2013 :</b>	3691
<b>Revenus net moyen par foyer fiscal :</b>	18222

### Habitat

<b>Nombre de logements, en 2013</b>	4674
<b>Taux de vacance, en %, en 2013</b>	15.02

### Santé

Existence d'une maison de santé à Saint-Mihiel, avec une antenne à Lacroix sur Meuse

### Economie - Emploi

<b>Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 :</b>	3731
<b>Emplois</b> (salariés et non-salariés) :	3002

*Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013*

**Taux d'emploi, en %, en 2013 des 15 à 64 ans :** 60.5

**Taux de chômage, en %, des 15 à 64 ans :** 15.5

**Etablissements actifs, en 2013 :** 686

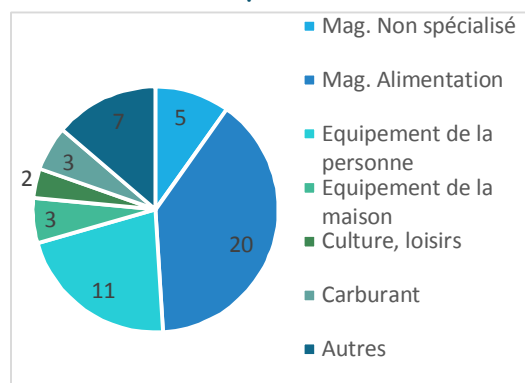
### Principales communes :

- Saint-Mihiel (pôle urbain de 2<sup>nd</sup> rang)
- Lacroix sur Meuse
- Sampigny

### Caractéristiques commerciales :

	Nombre
Entreprises artisanales	126
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	51
Entreprises de services (hors activités artisanales)	77

### Commerce de détail par activité 2013 :



### 3. Conclusion du diagnostic et enjeux du territoire

La cohésion du territoire ne pourra être garantie qu'en confortant le développement sur l'ensemble des Communautés de Communes tout en maintenant une armature multipolarisée pour le renforcement et la mise en réseau des bourgs. L'attractivité ne pourra quant à elle être développée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de développement économique et d'emplois, en matières d'accessibilité aux services et de préservation du cadre de vie, en jouant sur les spécificités territoriales.

Ainsi, au regard de ses forces, faiblesses et des opportunités ou menaces identifiées, le PETR Cœur de Lorraine est confronté à trois défis majeurs :

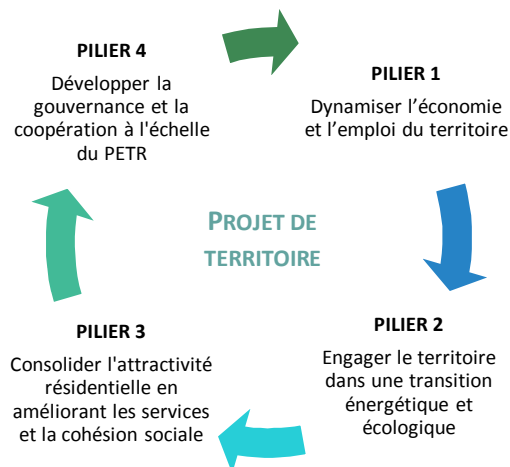
- 1. Structurer l'armature du territoire**
- 2. Devenir un territoire d'accueil**
- 3. Affirmer une identité rurale aux nombreuses spécificités**

Les enjeux du territoire se déclinent donc comme suit :

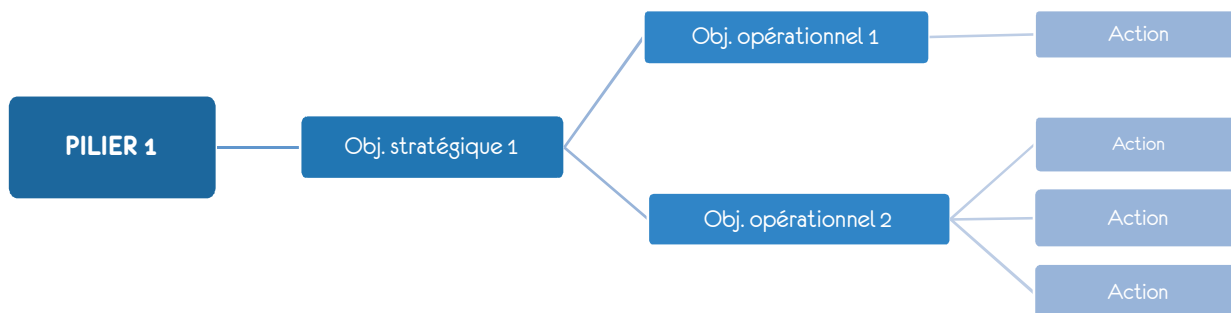
- ⇒ Rechercher un développement équitable de l'emploi sur tout le territoire en s'appuyant sur les bourgs
- ⇒ Accompagner la diversification des activités économiques en s'appuyant sur les ressources et les structurations de l'économie des TPE, PME (diversification de l'offre de loisirs et touristique, diversification des productions agricoles et des nouvelles filières locales, ...)
- ⇒ Maintenir un maillage territorial en termes d'équipements et de services (jeunesse, santé, culturel, sportif), ces équipements et services, vecteur de lien social, contribuant au développement de l'identité et de l'attractivité du territoire. Le renforcement des principales centralités et la transition numérique du territoire permettront un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des habitants aux équipements et services.
- ⇒ S'engager dans une transition énergétique et écologique.
- ⇒ Favoriser un nouveau modèle de développement de l'habitat qui garantisse le développement d'une offre nouvelle diversifiée et de qualité dans le respect des identités du territoire, et intervenir sur les parcs de logements anciens, publics ou privés, pour lutter contre leur déqualification notamment par rapport à l'offre neuve. L'offre d'habitat pour tous soutient en effet l'attractivité du territoire et permet de compléter utilement la qualité du service d'accompagnement aux porteurs de projets économiques.
- ⇒ Préserver les principaux éléments patrimoniaux (architecturaux et naturels)
- ⇒ Harmoniser les compétences entre les Communautés de Communes pour une meilleure cohérence territoriale de l'action publique
- ⇒ Se structurer de l'intérieur et s'ouvrir vers l'extérieur.

## 4. Présentation du projet de territoire

Au regard des enjeux du territoire, le projet de territoire repose sur 4 piliers :



Des 4 piliers découlent 9 objectifs stratégiques, correspondant aux grandes orientations que le territoire souhaite poursuivre. 21 objectifs opérationnels sont définis, qui constituent la déclinaison pratique des objectifs stratégiques. Ces objectifs opérationnels donneront lieu à différentes actions.



Les objectifs opérationnels ont été hiérarchisés lors des ateliers de concertation. Les 10 objectifs prioritaires du territoire considérés comme prioritaires parmi les 21 objectifs opérationnels proposés seront identifiés, pour chaque pilier, dans la partie préliminaire synthétisant les objectifs fixés par le territoire pour le pilier considéré, par l'item suivant : ▲

Les actions identifiées dans les pages suivantes sont ciblées sous maîtrise d'ouvrage du PETR ou de ses collectivités mais les autres partenaires et acteurs locaux ont également vocation à concourir à la mise en œuvre de la stratégie en réalisant des projets s'inscrivant dans les orientations et objectifs stratégiques fixés.

Le projet de territoire décrit dans le présent document, n'est pas vu comme un document figé et reste évolutif :

- Des actions sont identifiées pour chaque objectif stratégique, grâce aux travaux réalisés lors des démarches de contractualisation du PETR. De même, des pistes d'actions ont pu être mises en avant durant les temps de concertation relatifs à l'élaboration du projet de territoire. Toutefois, après validation du projet de territoire, des travaux en commissions thématiques élus et/ou Conseil de Développement permettront d'approfondir les pistes d'actions et vérifier leur faisabilité. Ces travaux pourront également compléter le document actuel en mettant en évidence de nouvelles pistes d'actions pour le PETR et ses collectivités et/ou en valorisant les initiatives locales menées par d'autres partenaires et s'inscrivant dans les axes du projet de territoire.
- Le suivi régulier du projet de territoire pourra amener à le préciser et le réorienter, au besoin.

# PILIER 1 :

## Dynamiser l'économie et l'emploi du territoire

### LES CONSTATS ET LES ENJEUX

#### **Un tissu économique à caractère rural à conforter et développer**

L'agriculture est un secteur économique qui représente un vivier d'emplois non négligeable pour le territoire, puisqu'il concentre la plus grande partie des emplois (38%). Ainsi, le PETR accueille 865 exploitations dont 69.71.% sont des moyennes et grandes exploitations. Si le nombre des exploitations a chuté de plus de 9 % de 2000 à 2010, leur superficie moyenne a augmenté de près de 100 % ce qui illustre un phénomène de concentration des exploitations. Néanmoins, les problématiques économiques et techniques liées aux activités agricoles (difficulté d'entretien des vergers, rentabilité difficile, vieillissement de la population agricole, manque de repreneurs...) sur le territoire fragilisent la pérennité du paysage agricole local, alors même que les filières agricoles conservent encore aujourd'hui de nombreuses possibilités de croissance et d'évolution. Ce secteur constitue dès lors un socle traditionnel et pérenne à préserver, d'autant plus qu'il participe à la qualité de l'environnement et des paysages locaux, et par là même, à la qualité de vie de la population.

L'artisanat est un secteur qui occupe une place majeure dans le tissu économique du PETR Cœur de Lorraine. Si le secteur du bâtiment est prépondérant, le secteur des services apparaît également important et supérieur à la moyenne départementale. La densité artisanale sur le PETR, supérieure à la moyenne meusienne, témoigne de l'importance du tissu d'entreprises artisanales dans la couverture des besoins des habitants du territoire. Les commerces et services participent eux aussi à la qualité de vie de la population locale. En la matière, le territoire du PETR Cœur de Lorraine est commercialement peu dense, avec l'essentiel de l'offre commerciale et de services marchands à la population concentrés à Saint-Mihiel ou dans les pôles relais de proximité. A l'exception de Saint-Mihiel, la diversité commerciale paraît faible, tandis que l'évasion commerciale au profit des agglomérations extérieures voisines est importante. Créateurs de lien social, les commerces, les services de proximité et l'artisanat jouent un rôle primordial pour la qualité de vie des populations des zones rurales à faible densité démographique telles que le PETR Cœur de Lorraine.

Le maintien et le développement de l'économie de proximité est dès lors un enjeu fort, en lien direct avec l'attractivité résidentielle et la vitalité économique et sociale du territoire. Cet enjeu est d'autant plus prégnant au regard de l'évolution de la structure commerciale et de l'armature territoriale (attractivité des grandes zones commerciales en périphérie des grandes villes, évolution des comportements d'achats et des modes de vie, déséquilibre de l'armature interne au PETR), qui risque de plus en plus de fragiliser l'économie de proximité locale.

#### **Des richesses naturelles et culturelles et des atouts touristiques à valoriser**

En complément des activités économiques traditionnelles, le tourisme constitue une ressource ponctuelle et saisonnière pour le territoire. L'offre touristique est articulée autour de trois filières:

- *Le tourisme de pleine nature*, enrichi par des activités de loisirs et plein air (chemins de randonnées, centres équestres, ...). Le PETR possède plusieurs sites majeurs, tel que le Vent des Forêts, espace d'art contemporain de plein air, ou la base de loisirs du lac de Madine, située à proximité des agglomérations de Nancy et Metz, réhabilitée en 2014 pour une fréquentation attendue de 350 000 visiteurs annuels (contre 150 000 avant les travaux). Les Étangs de Lachaussée, milieux humides classés Ramsar et Réserve Naturelle Régionale, constituent également un site particulièrement remarquable.
- *Le tourisme historique et architectural*: Bibliothèque Benedictine et patrimoine Renaissance à Saint-Mihiel, patrimoine Ligier Richier, Donzelli, ...
- *Le tourisme de mémoire*, au regard des nombreux sites de mémoire de la Grande Guerre situés sur le territoire, et valorisés par la « route du Saillant de Saint-Mihiel ».

L'Office de Tourisme Cœur de Lorraine a été créé à l'initiative des Communautés de Communes, et en partenariat avec l'ex-CC du Chardon Lorraine, suite à un long travail effectué sur la période 2013-2014.

L'Office de Tourisme estime la fréquentation touristique du territoire à 260 000 visiteurs par an en 2013, dont 46% de touristes (qui passent au moins une nuit sur place) et 54% d'excursionnistes (qui ne restent qu'un seul jour). Les retombées économiques sont évaluées à 16 millions d'euros et 231 équivalents temps plein dans le tourisme.

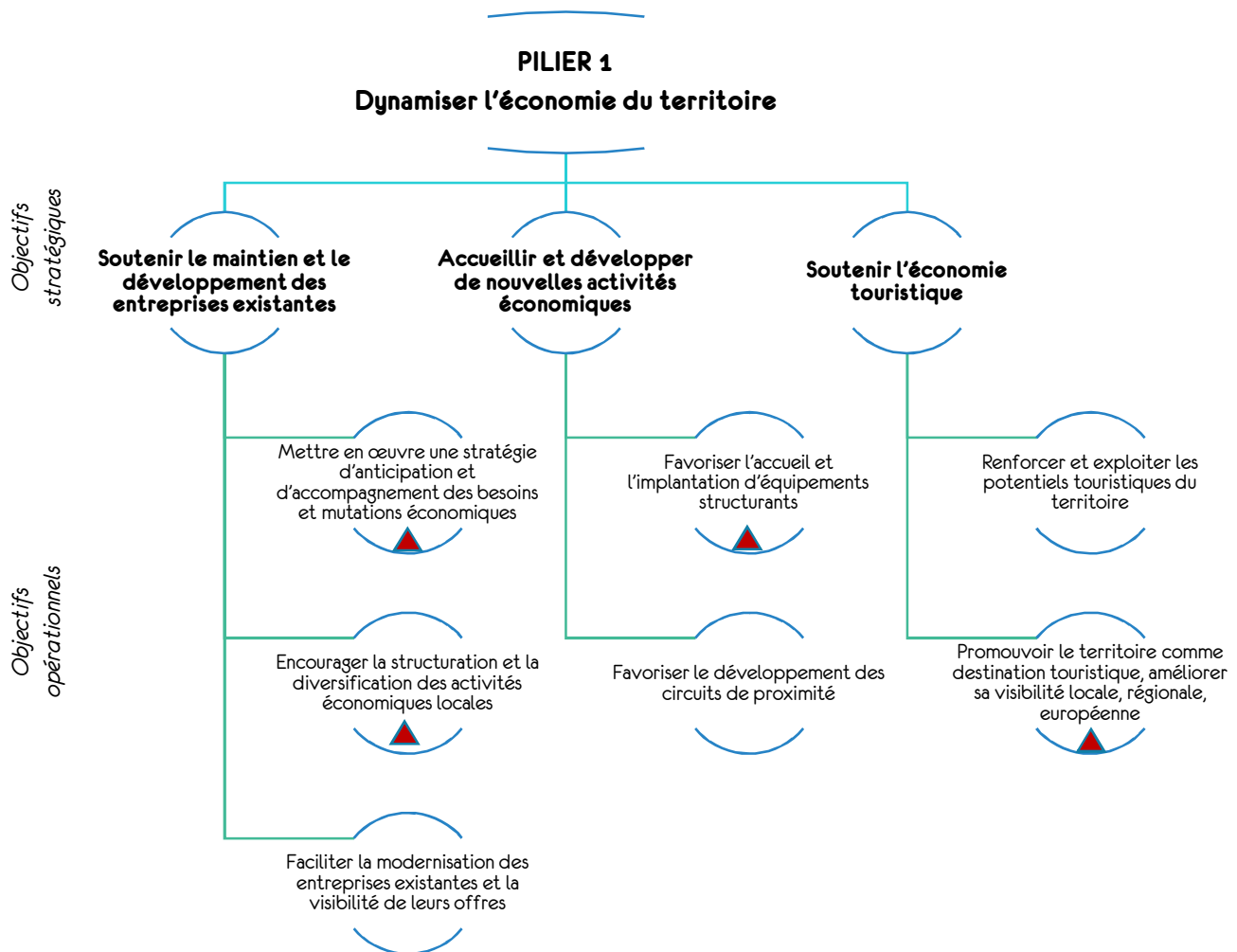
Grâce à son implantation géographique et à son patrimoine remarquable et varié, le territoire dispose donc de réelles potentialités touristiques et doit mener une politique active pour faire du tourisme une réelle opportunité de développement économique et au final accroître ses retombées économiques.

## LES OBJECTIFS FIXES

Le territoire s'engage à se saisir de la problématique liée à son développement économique, en poursuivant les trois objectifs stratégiques suivants:

1. Soutenir le maintien et le développement des entreprises existantes
2. Accueillir et développer de nouvelles activités économiques
3. Soutenir l'économie touristique

Ces objectifs stratégiques se déclinent en 7 objectifs opérationnels, auxquels différentes actions sont rattachées.



## PILIER 1 :

### Objectif stratégique n°1 : Soutenir le maintien et le développement des entreprises existantes

#### Objectif opérationnel n°1.1.1 : Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques

#### DESCRIPTION :

Durant les temps de concertation, la mise en œuvre d'une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques est ressortie comme une des priorités fixées par les acteurs du territoire (classé en seconde position). Le maintien et le développement des entreprises et des commerces de proximité demeurent en effet essentiels pour la vitalité économique du bassin de vie où la ruralité est prédominante. L'identification et la priorisation des filières à caractère stratégique vectrices de développement local apparaissent donc nécessaires, tout comme l'engagement de réflexions et travaux contribuant à sécuriser les parcours professionnels.

Par ailleurs, le diagnostic a souligné l'enjeu lié à la transmission-reprise des entreprises, tout secteur confondu, qui expose à un risque de fermeture d'activités à moyen terme, et est de fait intrinsèquement liée au maintien des activités existantes sur le territoire, à la pérennisation des emplois locaux, et d'une manière plus large, au dynamisme et à l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Le PETR doit donc s'engager pour faire face aux difficultés de renouvellement auxquelles sont confrontées les entreprises, ce qui suppose également de résoudre les problèmes de déficit de main d'œuvre formée et qualifiée et les difficultés de recrutement qui en découlent (notamment dans les métiers de la santé, du bâtiment...)

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.1.1

##### ⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Formation et/ou sensibilisation à destination des cédants	FISAC	PETR et CMA En partenariat avec structures professionnelles	Formations organisées par CMA. + Action PETR
Recensement et diagnostic des entreprises, lieux, filières...		PETR ou CC	Diagnostic préalable FISAC établi fin 2016, pouvant être approfondi lors d'études ultérieures
Coordination des politiques locales de développement économique		PETR (voir future Agence d'Attractivité 55)	

##### ⇒ PISTES D'ACTIONS A APPROFONDIR

- Créer un lieu de compétences pour accompagner les projets d'entreprises (connaissance, promotion, accueil, accompagnement...)
- Faciliter la mise en place de formations des locaux adaptés aux besoins



# PILIER 1 - Objectif stratégique n°1

## Objectif opérationnel n°1.1.2 : Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales

### DESCRIPTION

Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales apparaît être un des objectifs prioritaires du territoire, (6ème au classement des objectifs opérationnels effectué lors de la concertation) dont la poursuite s'avère nécessaire pour satisfaire les besoins des populations comme pour stimuler l'économie locale. En effet, cet objectif vise à créer des conditions propices aux initiatives et au développement des entreprises, en facilitant une meilleure organisation des acteurs économiques, laquelle serait alors susceptible de constituer un levier de développement pour leurs activités, qu'il s'agisse de les diversifier comme de faciliter la recherche de solutions à des difficultés partagées par de nombreux acteurs d'un même secteur. Il s'agit également de tendre à une meilleure valorisation des ressources locales pérennes du territoire (ressources humaines et naturelles basées sur les savoir-être et savoir-faire), vectrices de croissance et d'emplois non délocalisables, afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire. Enfin, la valorisation d'une base productive plus diversifiée, innovante et structurée pourra également répondre à des marchés et besoins extérieurs à haute valeur ajoutée.

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel exige donc :

- ⇒ de favoriser la concertation, le dialogue et les partenariats entre acteurs économiques (publics et privés) intervenant dans le domaine économique, mais également la transversalité entre politiques (environnement, économie, tourisme, aménagement..) afin d'aboutir à des stratégies et actions de développement économique plus abouties et pertinentes pour le territoire.
- ⇒ de faciliter la mise en réseau entre entreprises, à même de favoriser les échanges de bonnes pratiques, l'émergence de solutions et outils partagés, la mutualisation des moyens, et par là même les performances économiques locales.
- ⇒ De faciliter le renforcement des compétences techniques des acteurs économiques en les incitant à se former. A ce titre, le développement du professionnalisme des entreprises et l'information des chefs d'entreprise sur les nouveaux modes de consommations, les nouveaux besoins des clientèles, les bonnes pratiques en matière de gestion, marketing (...) doivent être également recherchés.
- ⇒ D'accompagner les projets structurants et dynamiques collectives sur les thématiques à enjeux et les filières vectrices d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée pour le territoire (artisanat, agriculture, sylviculture, tourisme, production énergétique...) et de renforcer les synergies entre ces filières économiques locales. A titre d'exemple, des synergies entre les productions agricoles et les consommations touristiques peuvent être recherchées.

### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.1.2

#### ⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Formation aux marchés publics	FISAC	PETR	
Informations et accompagnement visant la modernisation et l'amélioration de l'offre	FISAC	CC	Journées collectives d'information sur les CC CMW, TFW, AAA et démarches accueil qualité commerces et services sur CC CMW et CC Sam,
Création d'un espace d'échange virtuel entre les commerçants et artisans	FISAC	CC AAA	

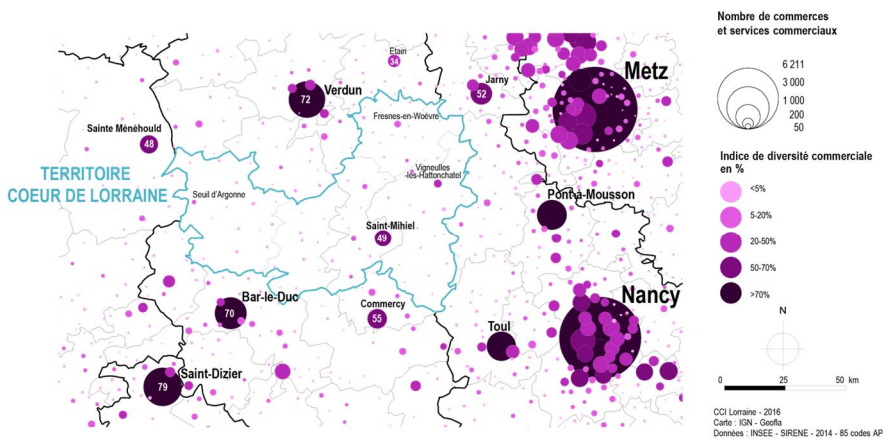
#### ⇒ PISTES D'ACTIONS A APPROFONDIR

- Participer à la diversification des activités agricoles et forestières (Par exemple : développement de l'agrotourisme, biomasse, productions primaires agricoles et système agro-alimentaires locaux..)
- Développement de la silver économie

# PILIER 1 - Objectif stratégique n°1

## Objectif opérationnel n°1.1.3 : Faciliter la modernisation des entreprises existantes et la visibilité de leurs offres

### DESCRIPTION



Près de 90 établissements commerciaux sont implantés dans le territoire Cœur de Lorraine. 28 communes en comptent au moins un. A l'image de ses services, le tissu commercial du territoire est avant tout constitué d'une offre de proximité (boulangerie, boucherie, supérette...) concentrée dans quelques communes. Une offre commerciale de gamme supérieure est proposée par les grandes zones commerciales qui cernent le Cœur de Lorraine : l'Actipôle de Verdun-Haudainville, la zone du Val de l'Orne de Jarny, la zone des Grandes Terres de Bar-le-Duc ou le Pôle Jeanne d'Arc de Toul.

La valorisation des professionnels locaux et leur adaptation aux évolutions du territoire et du marché (évasion commerciale, développement du numérique, nouvelles attentes des clients,...) doit se faire rapidement, sous peine de disparition des activités artisanales, commerciales et de services, scénario qui diminuerait la qualité de vie des populations et l'attractivité du territoire auprès des jeunes ménages. Ainsi, il paraît essentiel que le territoire favorise la mise en œuvre d'actions prenant en compte les éléments suivants :

- ⇒ La visibilité des offres et la facilité d'accès des commerces et services marchands est un facteur important de leur maintien, voire de l'augmentation de leur fréquentation. Les besoins des personnes handicapées, en perte d'autonomie ou peu mobiles doivent également être pris en compte dans la recherche d'accessibilité, au regard des caractéristiques démographiques du territoire.
- ⇒ l'adaptation et la modernisation des offres existantes est nécessaire, pour améliorer les performances économiques des entreprises et améliorer leur attractivité.

### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.1.3

#### ⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Soutien à la visibilité des offres	FISAC	PETR UCIA	
Renforcement des associations de professionnels	FISAC	CC et communes concernées	UCIA Sammiellois : structurée, partenariat avec ville et CC bien établi UC Vigneulles : structuration en réflexion
Soutien aux projets de modernisation des entreprises (investissements, diagnostic accessibilité)	FISAC	CC, Région	

#### ⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

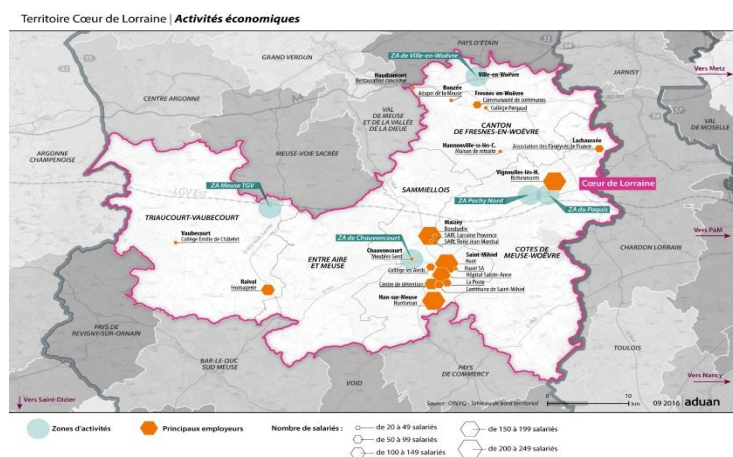
⇒ .....

## PILIER 1 :

### Objectif stratégique n°2 : Accueillir et développer de nouvelles activités économiques

#### Objectif opérationnel n°1.2.1 : Favoriser l'accueil de porteurs de projets et l'implantation d'équipements structurants

#### DESCRIPTION :



Tous les EPCI sont compétents dans l'aménagement de zones d'activités (ZA), et le territoire compte 4 ZA intercommunales et une ZA de compétence départementale située aux abords de la gare Meuse TGV. La majorité des parcelles proposées sur ces zones restent disponibles, à l'exception de la zone d'activité Pochy Nord de Vigneulles-lès-Hattonchâtel qui est déjà quasiment saturée. La promotion de ces ZA, leur desserte technologique, l'accueil et l'accompagnement des candidats à l'installation susceptibles de générer économie et valeur ajoutée sur le territoire sont donc à rechercher dans les politiques publiques mises en œuvre.

Ainsi, favoriser l'accueil des porteurs de projets et l'implantation d'équipements structurants est un des objectifs opérationnels prioritaires du territoire (classé comme le 4<sup>ème</sup> objectif opérationnel prioritaire du territoire lors des ateliers de concertation). De fait, il paraît important :

- ⇒ De qualifier, aménager et renforcer les capacités d'accueil en direction d'activités commerciales, artisanales et/ou industrielles, des ZA, et harmoniser l'ensemble de l'offre présente dans ces ZA, en structurant des services mutualisés (numérique, mobilités, dessertes...) et en augmentant le niveau de services pour répondre aux besoins des entreprises et attirer de nouvelles entreprises.
- ⇒ De faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets et équipements structurants, dans une perspective d'aménagement du territoire cohérente (notamment des projets en lien avec la Gare TGV, réelle opportunité de développement économique qui peut permettre d'attirer population et emploi).
- ⇒ D'accueillir et faciliter l'implantation de tout porteur de projet et créateur d'entreprise, dans une logique de partenariats et de cohérence territoriale.
- ⇒ De valoriser le territoire et son potentiel économique.

### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.2.1

#### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Acquisition, réhabilitation et aménagement de friche artisanale		CC Sam.	
Aménagements de ZA		CC	
Démarche Alexis (Outil Régional d'Accompagnement à la Création, au Développement et à la Transmission d'entreprises)		CC	Seule la CC Sam. n'a pas conventionné avec, mais l'association intervient tout de même sur son territoire
Développement Aérodrome Hauts de Chée		CC AAA	

#### ⇒ PISTES D'ACTIONS À APPROFONDIR

- Mutualiser, renforcer les services aux entreprises, notamment en lien avec Meuse TGV (CC, communes)

# PILIER 1 -Objectif stratégique n°2

## Objectif opérationnel n°1.2.2 : Favoriser le développement des circuits de proximité

### DESCRIPTION :

Terre rurale, riche et diversifiée, le PETR Cœur de Lorraine est aussi un lieu de production agricole dynamique porté par une génération d'hommes et de femmes volontaires et passionnés. Ainsi, les vignes, les vergers, les cultures et les pâtures sont bien plus que des motifs paysagers spécifiques, mais bien des lieux de production à part entière. Le PETR est également doté d'un patrimoine forestier important, avec 36 % de surface boisée.

De ces divers constats, le PETR Cœur de Lorraine prend le parti de s'engager dans le développement des circuits de proximité (objectif classé 11<sup>ème</sup> parmi l'ensemble des objectifs opérationnels fixés). Si la réflexion s'engage actuellement en matière de circuits courts alimentaires, les circuits courts non alimentaires constituent également une opportunité de développement pour le territoire et ne doivent pas être négligés. L'essor d'une économie de proximité pourrait en effet permettre de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et leurs effets sur la santé en réduisant au maximum la part de transport et en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle pourrait également favoriser le développement d'emplois locaux non délocalisables et le maintien d'une économie locale qualitative, l'optimisation de la distribution et de la consommation des productions locales permettant d'accompagner la création et le maintien d'activités bénéfiques à l'emploi.

Ainsi, le PETR Cœur de Lorraine entend faciliter, grâce aux démarches collectives, une meilleure organisation et animation des filières du territoire, et notamment des filières émergentes pourvoyeuses d'emplois non délocalisables, à l'instar des filières liées à une meilleure valorisation des ressources locales (ressources agricoles ou forestières avec les circuits courts, l'agritourisme, la filière bois-énergie..) ou des filières de proximité émergentes à fort potentiel de développement (économie sociale et solidaire, silver économie, écoactivités..)

### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.2.2

#### ⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Sensibilisation et communication	TEPCV Plan Paysage	PETR CC Communes	
Etude relative à l'analyse de l'offre et la demande et mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial	TEPCV	PETR	
Approvisionnement dans les écoles		CC	

#### ⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Plan d'Approvisionnement Territorial bois (suite à étude de 2012)
- Développement et consolidation des lieux de ventes en circuits courts et des regroupements de professionnels
- Organisation des bassins de production et consommation avec les aires urbaines voisines et le PNRL

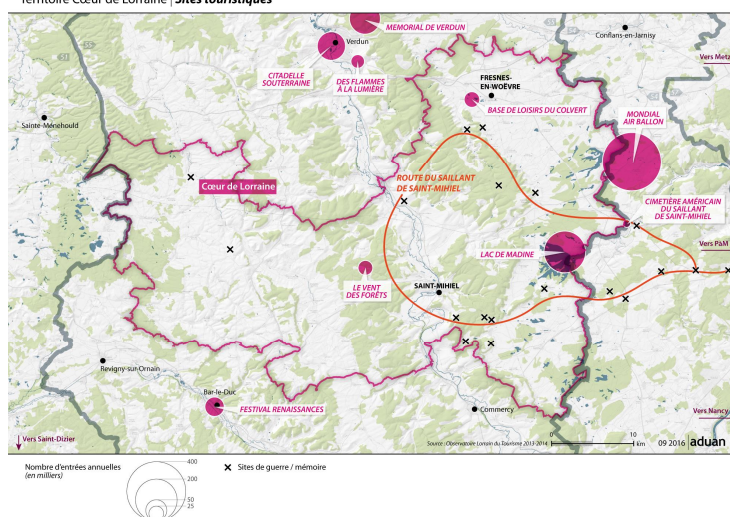
# PILIER 1

## Objectif stratégique n°3 : Soutenir l'économie touristique

### Objectif opérationnel n°1.3.1 : Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire

#### DESCRIPTION :

Territoire Cœur de Lorraine | Sites touristiques



Le territoire du PETR possède une situation géographique, un héritage historique et des richesses culturelles et paysagères intéressantes pour son développement touristique. On constate toutefois que l'image touristique du territoire est fortement réduite à l'aspect historique lié au tourisme de mémoire. Or, de nombreux sites de mémoire ne sont pas en relation les uns avec les autres, alors que cette mise en relation renforcerait leur attractivité, à l'exemple de ce qui a été mis en place avec la Route du Saillant. Par ailleurs, il existe de fortes potentialités en termes de diversification de thématiques touristiques (paysage, nature, terroirs, tourisme fluvial avec la halte de Saint-Mihiel...), ainsi qu'un besoin de conforter certains des sites culturels et récréatifs structurants du territoire pour conserver leur attractivité.

De plus, afin d'allonger la durée des séjours sur son territoire, le PETR doit être en capacité de proposer des hébergements correspondants aux besoins et aux attentes de sa clientèle. Ainsi, le territoire, en s'appuyant sur son Office du Tourisme (OT) mais également sur les associations locales actives en la matière, peut renforcer son attractivité touristique et développer une offre touristique plus structurée et plus qualitative:

- ⇒ En diversifiant et/ou améliorant les offres et produits touristiques et récréatifs, en particulier ceux qui s'appuient sur les ressources locales et les valorisent.
- ⇒ A travers le renforcement des capacités d'accueil et de la qualité des hébergements du territoire (modernisation, qualification, diversification), le développement et le maillage des offres touristiques devant nécessairement être opéré en cohérence et en lien avec les offres d'accueil.

## LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.3.1

### ⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Développement des activités d'itinérance douce (randonnées et vélo) et animation d'un réseau d'itinéraires	TEPCV Contrat de Ruralité	OT, PETR, CC, communes, associations	
Actions liées au Plan Paysage des Côtes de Meuse	Plan Paysage, Contrat de Ruralité	PETR, CC, communes, OT	
Plan de développement touristique		CC, communes, OT	
Réhabilitation d'équipements de loisirs structurants	Contrat de Ruralité	CC, communes	CC TFW : base loisirs Col Vert Saint-Mihiel : base plein air et camping

### ⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Création d'itinéraires thématiques (route Donzelli prévue dans le Contrat de Ruralité)
- Maillage entre les lieux du tourisme de mémoire

## PILIER 1 -Objectif stratégique n°3

### Objectif opérationnel n°1.3.2 : Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne

#### DESCRIPTION :

Le potentiel touristique et récréatif du PÉTR Cœur de Lorraine est vecteur d'identité et de notoriété, et peut faciliter le positionnement du territoire vis-à-vis des pôles voisins. Combiné à la position géographique privilégiée du territoire, il constitue une réelle opportunité de développement. En effet, les dépenses générées par les touristes et résidents stimulent l'économie locale et sont pourvoyeuses d'emploi. De plus, les activités de loisirs basées sur des ressources identitaires concourent à la découverte, à l'appropriation de l'identité du territoire ainsi qu'à la qualité de vie des résidents, dans une perspective de mieux vivre ensemble. Pourtant, on observe une méconnaissance du territoire par le grand public au niveau européen, national, et même régional, en tant que territoire avec un paysage et des atouts patrimoniaux spécifiques. De même, on constate une méconnaissance assez importante des locaux de l'ensemble des richesses du territoire et de leur diversité (paysage, patrimoines bâti et naturel, histoire, productions locales et produits du terroir...). Enfin, l'absence de signalétique claire peut nuire à la valorisation des atouts touristiques locaux. Aussi, le PÉTR Cœur de Lorraine entend promouvoir son territoire et améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne, en s'appuyant notamment sur son tissu associatif. Cet objectif opérationnel apparaît prioritaire au regard de la classification opérée lors des ateliers de concertation (3ème priorité)

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.3.2

##### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Promotion des circuits de randonnée et sites touristiques identitaires	Contrat de Ruralité	CC, communes, OT, associations	

##### ⇒ PISTES D' ACTIONS À APPROFONDIR

- Faciliter le développement des pôles d'enjeu régional de Madine et du Vent des Forêts (CC, OT)
- Actions de communication et de sensibilisation entre et avec les communes et envers la population
- Valorisation des productions agricoles et offres touristiques envers les aires urbaines voisines
- Création d'une identité territoriale, avoir une stratégie de marketing territoriale autour de la richesse associative, des offres touristiques, du maillage des services et équipements et projets de développement (PÉTR, CC, OT, ...)

## PILIER 2 :

# Engager le territoire dans une transition énergétique et écologique

### LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Engagé dans une labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le PETR Cœur de Lorraine a pu identifier différents enjeux directement liés à la lutte et à l'adaptation contre le changement climatique. D'une manière générale, la capacité du territoire à conserver attractivité touristique et résidentielle dépend directement de sa capacité à répondre à ces enjeux :

#### **Conserver et développer un environnement de qualité**

Le PETR est un territoire rural possédant de nombreuses ressources naturelles et des paysages riches et de qualité. Le territoire du PETR Cœur de Lorraine est très peu artificialisé avec une moyenne de 1 % de sa surface. Les terres agricoles (dont 67 % de terres arables) sont majoritaires (61 %), avec des productions agricoles diversifiées. Les ressources forestières sont également importantes, représentant 36 % du territoire. Le réseau hydrographique est riche avec la Meuse, l'Aire, le Rupt de Mad, le Longeau et leurs nombreux affluents et les nombreux étangs de la plaine de la Woëvre. Le territoire est également riche d'une biodiversité reconnue, source de services écologiques, qui se concentre dans ses trois unités paysagères :

- La vallée alluviale de la Meuse, limite occidentale du PNRL, comprend de nombreux milieux aquatiques et humides originaux. On y découvre des espèces typiques telles que le râle des genêts ou le courlis cendré.
- Les côtes de Meuse qui accueillent une grande diversité de biotopes : vallons froids à flore caractéristique (aconit tue-loup, nivéole et gagée), pelouses calcaires thermophiles (mante religieuse, cigale des montagnes, et de nombreuses orchidées), des vergers (propices aux oiseaux rares : chouette chevêche, torcol fourmilier) et une prédominance de massifs forestiers aux innombrables richesses.
- La plaine de la Woëvre, qui comprend des sites remarquables notamment des zones humides reconnues d'intérêt international extrêmement riche en amphibiens, reptiles, insectes, oiseaux et plantes caractéristiques de ces milieux.

La conservation de la qualité environnementale du territoire et son adaptation aux changements climatiques suppose donc de poursuivre les efforts entrepris en faveur de la protection et la valorisation des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité et des paysages, et, d'une façon plus large, en faveur de comportements écoresponsables.

#### **Tendre à une efficacité énergétique**

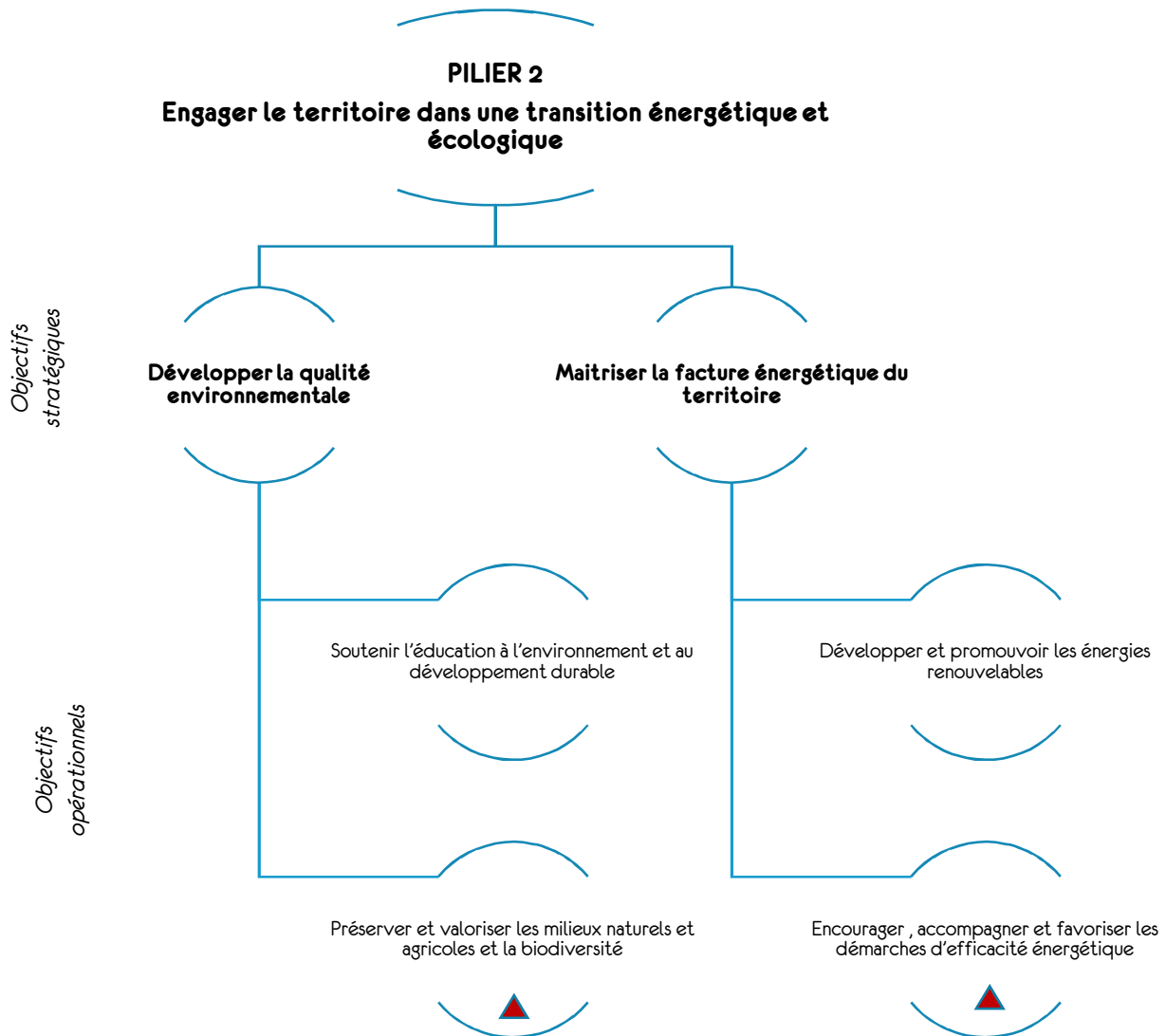
La transition énergétique et la croissance verte supposent des efforts coordonnés de l'ensemble des collectivités locales. Si aucun diagnostic énergétique précis et global du territoire Cœur de Lorraine n'a, pour l'heure, été réalisé, l'efficacité énergétique est un défi majeur dont le PETR Cœur de Lorraine entend se saisir, ce dont témoigne sa labellisation TEPCV. Inscrite dans une démarche de sobriété énergétique, la recherche d'une plus grande efficacité énergétique suppose d'influencer tant les modes de production que les modes de consommation de l'énergie. Elle contribue à une réflexion plus large en lien direct avec le développement économique (émergence de nouvelles filières, ressources énergétiques locales non délocalisables,) et la cohésion sociale et l'attractivité résidentielle du territoire (exemplarité environnementale, lutte contre la précarité énergétique).

## LES OBJECTIFS FIXES

Le territoire s'engage à se saisir de la thématique de la transition écologique en poursuivant les deux objectifs stratégiques suivants :

1. Développer la qualité environnementale
2. Maitriser la facture énergétique du territoire

Ces objectifs stratégiques se déclinent en 4 objectifs opérationnels, auxquels différentes actions sont rattachées.





## PILIER 2 :

# Objectif stratégique n°1 : Développer la qualité environnementale

### Objectif opérationnel n°2.1.1 : Soutenir le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques de développement durable

#### DESCRIPTION

La transition écologique du territoire suppose de rendre les modes de production et de consommation plus responsables, dans une perspective de développement durable. Le développement de l'éducation à l'environnement paraît donc essentiel pour mieux faire comprendre et connaître le patrimoine environnemental du PETR Cœur de Lorraine, informer ou former sur les risques environnementaux ou bonnes pratiques concourant à un environnement sain et préservé.

Le champ d'intervention de l'éducation à l'environnement est, par nature, multithématique et en cohérence avec le projet de territoire du PETR: la sensibilisation et la valorisation des bonnes pratiques doit donc faciliter les comportements éco-respectueux dans différents domaines, qu'il s'agisse des déchets, de la lutte contre la pollution, de l'alimentation et du gaspillage alimentaire, de la biodiversité, ou encore du bâti, de la mobilité, de l'énergie... Dès lors, le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques éco-respectueuses ne pourra se faire qu'en lien étroit avec les associations et parties prenantes du territoire travaillant sur ces thématiques. Il pourra faire l'objet de projets spécifiques visant directement à la sensibilisation, la valorisation et la préservation de l'environnement. Il pourra également être intégré dans des projets et politiques plus globaux concourant à des stratégies durables (Ex : en matière d'urbanisme, de mobilité...)

Par ailleurs, pour réussir à changer les mentalités, comportements et mode de consommation, l'éducation à l'environnement doit viser tous les publics. Au regard des caractéristiques socio-économiques du PETR Cœur de Lorraine, une attention toute particulière doit être portée aux familles et aux publics scolaires, mais également les publics les plus vulnérables (personnes âgées, faibles revenus...). La sensibilisation des élus locaux est également un axe majeur pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques. Par ailleurs, la sensibilisation des entreprises, et notamment des entreprises du bâtiment, ne doit pas être négligée.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.1.1

##### ⇒ **ACTIONS DEJA IDENTIFIEES**

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Actions de sensibilisation à destination des élèves à la préservation de l'environnement, la lutte contre le gaspillage et la sobriété	TEPCV	PETR, CC	
Actions de sensibilisation à destination du grand public	TEPCV	PETR, associations	
Evènement lors de la semaine du développement durable	TEPCV	PETR	
Concours citoyens	TEPCV	PETR	

##### ⇒ **PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR**

- Valoriser et mettre en avant les bonnes pratiques du territoire dans une perspective de coopération

# PILIER 2 - Objectif stratégique n°1

## Objectif opérationnel n°2.1.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles et la biodiversité

### LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Le PETR Cœur de Lorraine est riche de sa diversité paysagère et de sa diversité biologique : peu artificialisé, caractérisé par ses villages traditionnels, sa vallée accompagnée de prairies humides, de fronts de côtes et ses espaces naturels, agricoles et forestiers, il accueille des milieux humides, des milieux aquatiques, thermophiles, des grands massifs boisés ou encore des prairies extensives, et possède des richesses patrimoniales à intérêt régional (réserves naturelles, espaces naturels sensibles, ZNIEFF...).

Territoire globalement préservé, le PETR Cœur de Lorraine est toutefois confronté à différentes problématiques susceptibles de menacer la qualité de son environnement, et notamment :

- La fragilité du paysage agricole local, compte tenu des problématiques économiques et techniques liées aux activités agricoles (difficulté d'entretien des vergers, rentabilité difficile, vieillissement de la population agricole, manque de repreneurs..)
- Les risques de dégradation de la biodiversité en lien avec l'évolution des pratiques agricoles (tels que agriculture intensive, utilisation de produits phytosanitaires, enrichissement, drainage, pression foncière, rupture des corridors écologiques, uniformisation des paysages via l'agrandissement des parcelles...) et le phénomène de concentration des exploitations observé sur le territoire qui complique le développement des pratiques plus raisonnées.
- Les risques de dégradation de la biodiversité en lien avec les projets d'aménagements et d'urbanisme consommateurs d'espaces
- Le manque d'entretien des milieux et les risques naturels notamment en matière d'inondation (Plan de Prévention de Risques Naturels Prévisibles élaboré sur 16 communes : Bannoncourt, Bislée, Bouquement, Chauvencourt, Dompcevrin, Han-sur-Meuse, Kœur La Grande, Kœur la Petite, Lacroix sur Meuse, Les Paroches, Maizey, Rouvrois-sur-Meuse, Saint-Mihiel, Sampigny, Troyon et Woimbey)

Différentes initiatives, menées notamment par le PNRL et le Conservatoire d'Espace Naturel, ont déjà été mises en place sur le territoire dans le but de favoriser la préservation de ces milieux. Néanmoins, il est aujourd'hui primordial de renforcer les actions et mettre en œuvre de nouveaux projets, afin d'engager un effet levier sur la qualité environnementale, afin d'accompagner la pérennité et la valorisation des ressources naturelles du territoire. En effet, la conservation de la richesse de la biodiversité et du patrimoine paysager apparaît être, plus que jamais, un enjeu écologique mais aussi un enjeu économique et social ayant un impact direct sur le cadre de vie et le développement touristique du territoire. C'est ainsi que cet objectif opérationnel a été classé 10<sup>ème</sup> lors des ateliers de concertation ayant permis l'élaboration du projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine.

### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.1.2

#### ⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Actions Plan Paysage des Côtes de Meuse	Plan Paysage	CC, PETR	

#### ⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- accompagner la pérennité des ressources « vitales » (eau, sol, biodiversité...),
- généraliser à l'ensemble du territoire un plan/Schéma paysager et environnemental,
- améliorer le maillage du territoire par les trames vertes, bleues, en partenariat avec le PNRL,
- limiter la consommation d'espace et travailler sur la composition urbaine (forme et densité),
- requalifier et valoriser certains sites majeurs (patrimoine rural, milieux remarquables et espaces sensibles)
- aider l'implantation de nouveaux agriculteurs
- soutenir les signes de qualité (label, marque, ...)
- Développer les éco-pâturages

## PILIER 2 :

# Objectif stratégique n°2 : Maitriser la facture énergétique du territoire

### Objectif opérationnel n°2.2.1 : Développer et promouvoir les énergies renouvelables

#### DESCRIPTION

Pour être efficace et permettre de répondre aux objectifs européens et nationaux fixés en la matière, la lutte contre le changement climatique doit également se mener à l'échelle locale. Or, la transition énergétique du PETR Cœur de Lorraine suppose notamment d'utiliser de façon rationnelle et efficace les ressources locales. Dès lors, il paraît essentiel que le territoire, riche de ressources énergétiques variées, conduise une stratégie permettant de produire de l'énergie autrement, en utilisant et en préservant son environnement, à travers la recherche d'une meilleure quantification et évaluation des potentiels en énergies renouvelables (filrière bois, déchets verts, voie méthanisation, géothermie, solaire...) et le développement et la valorisation des énergies renouvelables.

Une telle stratégie contribuera au développement durable du territoire, s'inscrivant en complémentarité avec d'autres enjeux du PETR, à savoir le développement économique et la cohésion territoriale : la stratégie, basée sur des ressources non délocalisables et la capacité de production énergétique du territoire, pourra directement soutenir le maintien voire la création d'emplois sur le territoire dans de nouveaux métiers d'avenir lié à l'écodéveloppement.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.2.1

##### ⇒ *ACTIONS DEJA IDENTIFIEES*

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Profil énergétique du territoire : pour identifier les secteurs sur lesquels engager des économies d'énergie comme les potentiels de développement des énergies renouvelables.	TEPCV	PETR	Réalisation 1 <sup>er</sup> semestre 2018
Projet de chaudière bois-buche pour l'abbaye bénédictine	Contrat de Ruralité	Saint-Mihiel	
Soutenir et accompagner les projets citoyens, mairie, CC et autres organismes en faveur de cet objectif	ADEME poste TEPCV	PETR	

##### ⇒ *PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR*

- Augmenter la production d'énergie renouvelable
- Mieux valoriser localement la ressource en bois pour produire de l'énergie (cf. étude PAT 2012)

## PILIER 2 - Objectif stratégique n°2

### Objectif opérationnel n°2.2.2 : Encourager, accompagner et favoriser les démarches d'efficacité énergétique

#### DESCRIPTION

Aucun diagnostic énergétique précis et global du territoire n'a, pour l'heure, été réalisé. Toutefois la maîtrise de la consommation énergétique et la recherche d'économie d'énergie est une préoccupation majeure du territoire, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique :

#### - des bâtiments privés

Les résidences principales intégrées au parc immobilier du PETR ont été construites pour près de 52 % d'entre elles avant 1946 et à 83 % avant 1990. Un état des lieux de l'efficacité énergétique du bâti résidentiel, publié par la DREAL en 2014, a démontré que sur le territoire du PETR, la somme dépensée chaque année par les ménages pour régler la facture énergétique de leur logement est inférieure à la moyenne régionale. Si ce constat peut paraître dans un premier temps encourageant, il doit toutefois être relativisé, compte tenu des revenus de la population locale, du nombre de logements anciens, énergivores et donc à rénover du territoire ainsi que des habitudes locales en chauffage bois qui peuvent impacter les factures énergétiques. Afin de rendre plus attractif le chemin résidentiel, il est donc nécessaire de proposer des logements locatifs efficaces en termes d'énergie : ne pas risquer de mettre des ménages en situation de précarité énergétique doit être une des ambitions territoriales.

#### - des bâtiments et du patrimoine publics

La mise en place d'une démarche globale en faveur de l'efficacité énergétique du territoire suppose également la rénovation des bâtiments publics énergivores et la recherche d'un éclairage public plus efficient.

Menée en lien avec les partenaires et entreprises locales, la recherche d'une plus grande efficacité énergétique pourra contribuer au développement économique du territoire, en favorisant le maintien et la création d'emplois dans le secteur du bâtiment.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.2.2

##### ⇒ **ACTIONS DEJA IDENTIFIEES**

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Soutenir et accompagner les projets citoyens, mairie, CC et autres organismes en faveur de cet objectif	ADEME poste TEPCV	PETR	
Lutte contre précarité énergétique via OPAH		CC, PETR	CC : mise en œuvre PETR : coordination des différentes OPAH
Valorisation des CEE TEPCV	TEPCV	PETR	
Rénovation du bâti public	Contrat de Ruralité pour les logements TEPCV	CC, Communes	(réhabilitations COSEC et auberge de jeunesse de Saint-Mihiel : projets TEPCV / Contrat de Ruralité
Réalisation de diagnostics énergétiques à destination des entreprises	FISAC	CC	En attente retour dossiers FISAC
Eco quartier sur le site de la colonie Bel Air	Contrat de Ruralité	Saint-Mihiel	
Rendre l'éclairage public plus efficient		Communes	(étude, travaux)

##### ⇒ **PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR**

- Sensibiliser et informer sur les déperditions énergétiques et économies d'énergie, favoriser la mise en relation entre les habitants et les structures de conseil au public (OPAH, SAVECOM, Espace Info Energie...)

## PILIER 3 :

# Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale

### LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Le PETR Cœur de Lorraine s'organise autour de 6 bassins de vie, définis comme le plus petit territoire sur lequel un habitant a accès à un pôle regroupant au moins 16 services intermédiaires. Si les pôles et principales communes-relais internes du territoire permettent une bonne accessibilité aux équipements de proximité, ce découpage en bassins de vie témoigne de la dépendance du PETR vis-à-vis d'autres territoires. En effet, si 91 communes sur 123 disposent d'au moins un équipement de proximité, les équipements de gamme intermédiaire, situés dans les pôles et communes-relais, constituent quant à eux moins de 10 % de l'offre. De plus, si l'influence des agglomérations extérieures contribue à la croissance démographique du territoire (gain de population avec un rajeunissement), elle amène les habitants à consommer davantage de biens et de services sur leur territoire de travail, à l'extérieur du PETR, que sur leur territoire de résidence.

#### **Un maillage territorial, en termes d'équipements et de services, à maintenir pour favoriser l'accueil et le maintien de la population**

Pour être un territoire d'accueil de qualité et conserver son attractivité, le PETR Cœur de Lorraine doit maintenir le niveau de services aux personnes et agir sur la qualité de ces services. En effet, actuellement, la ressource foncière est le principal facteur d'attraction des nouveaux ménages. Cependant, leur niveau d'exigence les pousse à se tourner vers d'autres territoires pour les pratiques quotidiennes. L'objectif doit donc être de fidéliser la population en limitant l'évasion pour des services équivalents. Pour ce faire, il paraît primordial de prendre en compte les besoins résultant des caractéristiques démographiques du territoire, en lien avec :

- les moins de 15 ans qui sont plus représentés, du fait de la vocation résidentielle du territoire et de son attractivité pour les couples avec enfants. Face à ce constat, le maintien, la modernisation des services à destination de la petite enfance et de la jeunesse, mais également des offres sportives et culturelles, est un réel enjeu.
- La forte dynamique de vieillissement de la population mise en évidence sur le territoire, qui fait émerger des problématiques et des besoins nouveaux auxquels le PETR Cœur de Lorraine doit être en mesure d'apporter des réponses à travers la diversification et l'évolution de l'offre de services proposée.

#### **Une organisation territoriale multipolaire à conforter**

L'armature territoriale actuelle repose sur un pôle urbain de second rang, deux bourgs ruraux et sept communes relais. Le pôle urbain de second rang de Saint-Mihiel connaît une certaine déprise et ne polarise plus autant alors que les bourgs ruraux et certaines petites communes se développent et s'affirment, grâce à l'influence des agglomérations externes et au développement résidentiel en diffus se localisant en dehors des centralités. Face à ces constats, il paraît primordial de sécuriser l'armature territoriale et organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble, afin de préserver sa cohésion et lui permettre de se développer de façon équilibrée. Le renforcement du rôle structurant de Saint-Mihiel et des principales polarités permettra en effet un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des habitants aux équipements et services, contribuant dès lors à faire du PETR un territoire d'accueil de qualité.

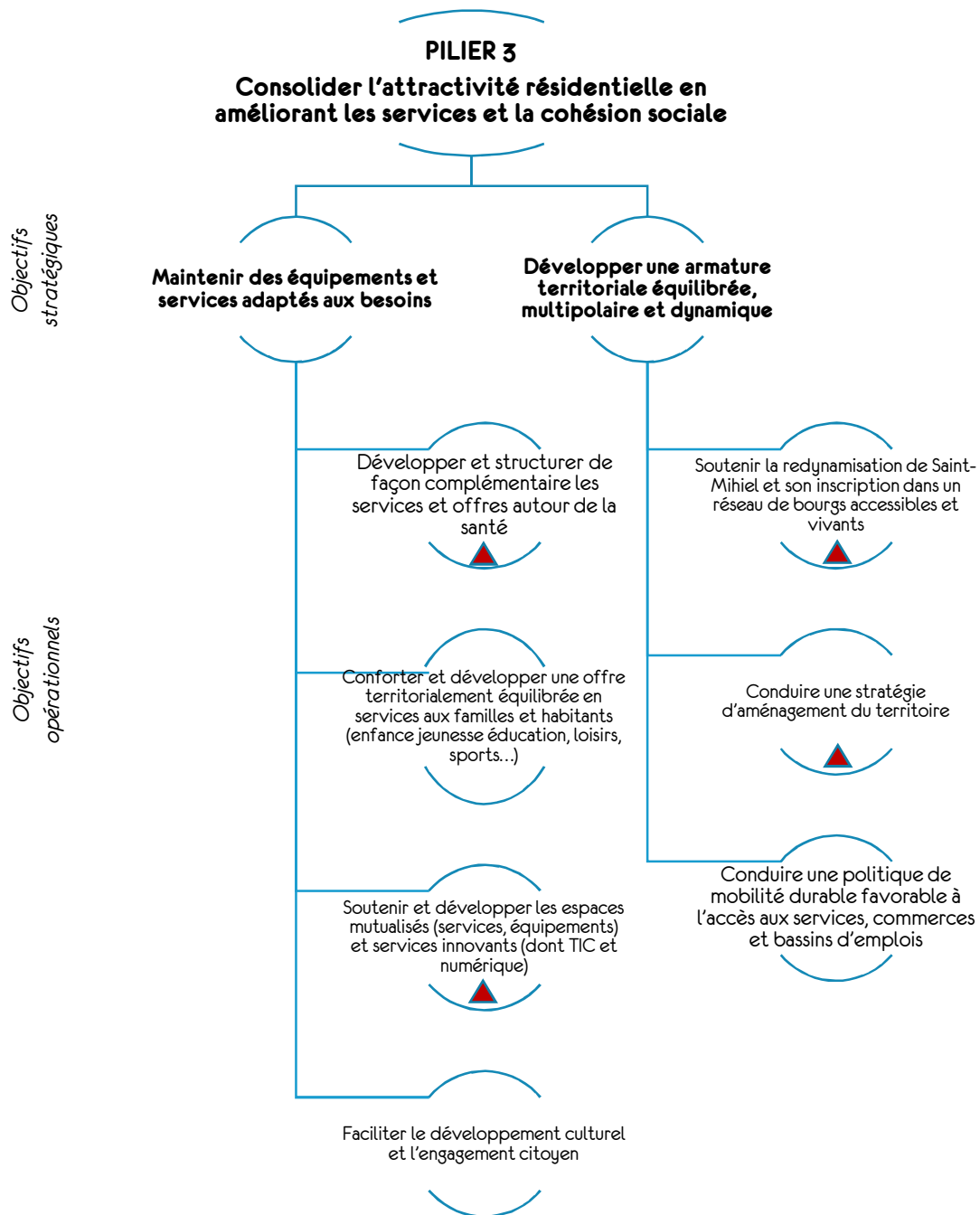
Ainsi, la mise en œuvre d'une stratégie favorable au maillage territorial en services et équipements et à la sécurisation de l'organisation territoriale participera à l'attractivité résidentielle du PETR Cœur de Lorraine et sa vitalité sociale. Une telle stratégie devrait également permettre au territoire de se doter de leviers de développement interne et renforcer sa vitalité économique, les services aux personnes constituant un véritable vivier d'emplois locaux.

## LES OBJECTIFS FIXES

Le territoire s'engage à se saisir de la problématique liée à l'amélioration des services et de la cohésion sociale en poursuivant les deux objectifs stratégiques suivants:

1. Maintenir des équipements et services adaptés aux besoins
2. Développer et organiser une armature territoriale équilibrée, multipolaire et dynamique

Ces objectifs stratégiques se déclinent en 7 objectifs opérationnels, auxquels différentes actions sont rattachées.



## PILIER 3 :

### Objectif stratégique n°1 : Maintenir des équipements et services adaptés aux besoins

#### Objectif opérationnel n°3.1.1 : Développer et structurer de façon complémentaire les services et offres autour de la santé

### DESCRIPTION

Grâce à son Contrat local de Santé (CLS), la politique de santé du territoire est assez bien structurée, comparée à d'autres territoires ruraux. De fait, la densité moyenne des services de santé, soit le nombre d'établissements pour 1 000 habitants, est supérieure au niveau départemental même si elle reste faible. Les services de santé constituent 15% des équipements et services du PETR. Le PETR bénéficie d'un maillage plutôt satisfaisant, avec des offres de soins, composées principalement de médecins généralistes et d'infirmiers (une vingtaine chacun), situées majoritairement dans les bourgs-centres. Le territoire compte notamment un hôpital, à Saint-Mihiel (fusionné avec le centre hospitalier de Verdun), ainsi que des maisons de santé sur Pierrefitte sur Aire, Rembercourt-Sommaise, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Fresnes en Woëvre et Saint-Mihiel (avec une antenne de cette dernière sur Lacroix sur Meuse).

Pour autant, la politique de santé doit être renforcée, au regard des indicateurs de santé qui restent alarmants. Ainsi, le diagnostic ayant donné lieu à l'élaboration du CLS du territoire témoigne d'un taux de mortalité élevé, le PETR Cœur de Lorraine étant le second territoire lorrain aux plus mauvais résultats en matière de surmortalité toute cause. Il paraît dès lors nécessaire de développer de nouveaux services autour de la santé (échographie, gynécologie...) mais également de renforcer la coordination entre maisons de santé, la communication et la prévention.

#### **Etat de santé, comparé aux 20 territoires lorrains**

*1er plus mauvais lié aux cardiopathies ischémiques, 2ème pour les maladies cardiovasculaires, 1er/18 pour les tumeurs du sein, 1er pour les tumeurs maligne du colon-rectum, 3ème pour mort prématurée évitable...*

Par ailleurs, le renouvellement générationnel de la profession médicale et l'attractivité des territoires ruraux pour les spécialistes et jeunes médecins reste une problématique prégnante. De même, bien que le territoire recense des instances locales de coordination gérontologique, des établissements pour personnes âgées et des associations de services à la personne, la tendance au vieillissement de la population et la volonté de faciliter le « bien vieillir » laissent présager des besoins futurs à anticiper.

Cet objectif opérationnel fait partie des priorités du territoire (identifié lors des réunions de concertation comme le 9ème objectif prioritaire du PETR)

### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.1.1

#### ⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Elaboration et mise en œuvre du Contrat Local de Santé de 2 <sup>nde</sup> Génération (3 axes prioritaires et complémentaires identifiés dès 2017 par les partenaires, à savoir l'accès à la santé, la prévention, et la coordination des acteurs)	CLS	PETR et autres MO identifiés dans le CLS	Elaboration amorcée en 2017, finalisation prévue en 2018
Mobilité électrique pour le portage de repas à domicile	TEPCV Contrat de ruralité		

#### ⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

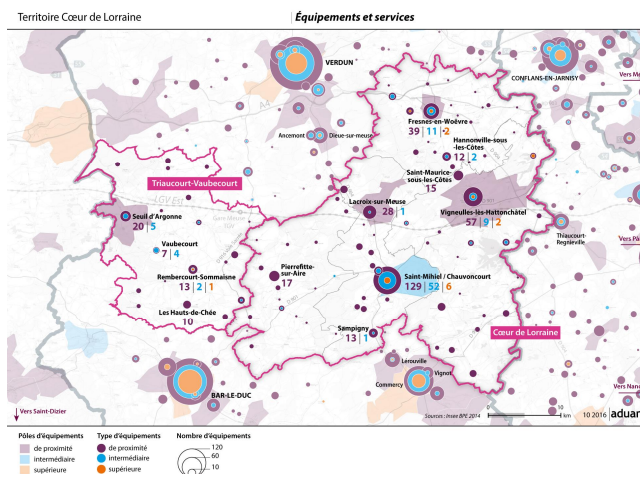
- Développer et coordonner de nouveaux services autour de la santé (télémédecine, ...)
- Coordination des maisons de santé
- Coordination du réseau associatif

## PILIER 3 - Objectif stratégique n°1

### Objectif opérationnel n°3.1.2 : Conforter et développer une offre territorialement équilibrée en services aux familles et habitants

#### DESCRIPTION

L'offre scolaire du Coeur de Lorraine s'étend de la maternelle à la formation pour adultes. Une dizaine de regroupements scolaires ou d'écoles communales, maternelles et élémentaires maillent le territoire. Certaines communes situées sur les franges appartiennent à des regroupements situés hors du territoire. Deux collèges sont également présents, à Saint-Mihiel et à Fresnes en Woëvre, mais aucun lycée. Seule la Maison Familiale Rurale de Vigneulles propose une formation de niveau supérieur au collège. Des crèches sont présentes sur le territoire de chacune des intercommunalités, la CC du Sammiellois et de l'Aire à l'Argonne disposant également de micro-crèches. Chaque CC est par ailleurs engagée dans un Contrat Enfance Jeunesse et anime un relais d'assistantes maternelles.



Concernant les services de loisirs à destination de la jeunesse, des accueils de loisirs sont mis en place sur le territoire, dans les principaux bourgs centres et communes-relais. Le territoire est également doté d'équipements sportifs et de loisirs essentiellement de proximité (terrain de jeux, boulodrome...), sauf à considérer certains équipements spécifiques plus structurants tels que la piscine intercommunale sur le Sammiellois. Les équipements consolident le lien social entre les habitants, et deviennent des lieux privilégiés de rencontre et d'échange. Les actions menées par les intercommunalités et la vitalité associative forte du territoire dans le domaine culturel et sportif contribuent fortement à l'accès aux services et aux loisirs de la population.

Toutefois, malgré ces éléments, l'offre et les équipements à destination des familles et de la jeunesse paraissent perfectibles et doivent être renforcés. A titre d'exemple, si l'offre liée aux services petite enfance, sur le territoire de la CC du Territoire de Fresnes en Woëvre, paraît suffisante, les équipements ne sont quant à eux pas adaptés. Inversement, dans le même domaine, sur la Communauté de Communes des Côtes de Meuse Woëvre, les équipements paraissent adéquats, mais l'offre reste peu diversifiée, comme en témoigne la baisse notable du nombre d'assistantes maternelles en activité au moins un mois dans l'année entre 2015 et 2016 (-6 ETP). Le maintien et l'optimisation du niveau de services aux familles paraît d'autant plus nécessaire compte tenu du phénomène de résidentialisation du territoire, l'accueil de nouveaux arrivants participant à l'évolution de la demande sociale en services.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.1.2

##### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Construction d'un pôle enfance et jeunesse à Fresnes en Woëvre	Contrat de Ruralité	CC TFW	
Extension du COSEC des avrils	Contrat de Ruralité	Ville de Saint-Mihiel	
Mise en place d'un espace associatif sur Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	Ville de Saint-Mihiel	
Rénovation terrain synthétique de Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	Ville de Saint-Mihiel	
Développement de la structure multi-accueil à Saint-Mihiel et de la microcrèche à Lacroix		CC Sam.	



## PILIER 3 - Objectif stratégique n°1

### Objectif opérationnel n°3.1.3 : Soutenir et développer les espaces mutualisés (services, équipements) et services innovants (dont TIC et numérique)

#### DESCRIPTION

Confrontée à des contraintes financières, les collectivités doivent trouver de nouveaux moyens pour résoudre la problématique de l'accès aux services, particulièrement prégnante en milieu rural à faible densité de population. Deux pistes peuvent permettre au territoire de développer des solutions innovantes en la matière et moderniser et rationaliser leurs offres, qu'il s'agisse de services aux particuliers ou aux entreprises.

La mutualisation des moyens, des services et des ressources et les regroupements doivent être recherchés, dans tous les secteurs pertinents (santé, sanitaire et social, sport et culture) dès lors qu'ils contribuent au maintien ou au renforcement de l'accès et de la qualité des services. Le développement d'espaces mutualisés et partagés, assurant une mixité de fonctions, où seraient concentrés différents services essentiels, est à même de faciliter l'accès aux services, mais également de renforcer le lien social en offrant un espace d'informations, d'échanges ou encore de rencontres aux habitants. La création d'espaces collaboratifs multifonctionnels peut par ailleurs contribuer à mutualiser et renforcer les services proposés aux entreprises et favoriser dès lors le développement des activités entrepreneuriales, des formations et de nouveaux partenariats. (Ex : coupler mobilité, TIC et services dans les parcs d'activités)

La modernisation de l'offre de services par les nouvelles technologies de l'information et la communication (TIC) est également une piste à retenir pour améliorer la qualité des services proposés sur le territoire. En recherchant à augmenter les usages du numérique, le territoire facilitera l'innovation, l'accessibilité des services et l'information des usagers. En effet, si actuellement la couverture numérique du territoire est inégale, avec des zones où les services hauts débit de qualité en ADSL sont peu disponibles, et même avec des communes situées en zones blanches sans accès Internet ou de très mauvaise qualité, la mise en place du très haut débit est programmée. Actuellement, avec la proposition d'un portage à 7 départements par la Région Grand Est, le projet Très Haut Débit s'accélère avec un déploiement global sous 7-8 ans, une première tranche de travaux couvrant certaines communes du PETR étant prévue entre 2018 et 2020. Ainsi, le territoire doit s'engager vers sa transition numérique en encourageant le développement des TIC et en favorisant leur utilisation et leur accès sans attendre, afin de pouvoir saisir l'opportunité de l'installation du haut débit sur le territoire. La mise en place et/ou l'amélioration d'espaces connectés et numériques en lien avec les besoins des usagers, ou des entreprises, peut notamment être une piste de développement en milieu rural.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.1.3

##### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Labellisation Maisons des Services au Public (MSAP)	Contrat de Ruralité	CC TFW CC AAA	
Etude sur la mutualisation des services publics à Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	CC Sam.	
Création d'un espace de coworking sur Villotte sur Aire	FISAC	CC AAA	
Déploiement du haut débit sur le territoire		CC, Région	

##### ⇒ PISTES D'ACTIONS À APPROFONDIR

- Développement de tiers lieux ou espace de coworking en milieu rural ( CC Côtes de Meuse-Woëvre)
- Soutenir le milieu associatif en proposant des outils mutualisés (lieux, support de communication...)
- Coordonner le développement du numérique avec la mise en œuvre du SDANTE
- Mutualiser et renforcer les services aux entreprises pour améliorer leur environnement général
- Développer la télémédecine

## PILIER 3 - Objectif stratégique n°1

### Objectif opérationnel n°3.1.4 : Faciliter le développement culturel et l'engagement citoyen

#### DESCRIPTION

La culture et la vie associative locale sont perçues par les intercommunalités comme vecteur de cohésion sociale. Le territoire bénéficie de l'existence de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines variés : culture, loisirs, sport, chasse et pêche, scolaire, social... Ces associations participent à l'animation du territoire et au renforcement de l'offre de services et loisirs accessibles aux habitants au niveau local.

Ainsi, l'offre culturelle (musique, arts classiques, théâtre, livre...) est animée par de nombreux événements et manifestations (Fresnes en Watt, fête des artistes de Vigneulles, festival international de théâtre de Lachaussée, printemps du Grand Meaulnes, expositions temporaires, concerts...), et des programmations diverses et variées. Certaines offres sont particulièrement attractives et contribuent à l'intérêt départemental, régional et transfrontalier du territoire. C'est le cas de la Grange Théâtre de Lachaussée, mais également du parcours d'art contemporain à ciel ouvert « le Vent des Forêts ». On observe par ailleurs la présence de musées locaux, ainsi que des écoles de musique et d'un conservatoire sur Saint-Mihiel. Pour autant, l'offre en équipements culturels reste plutôt moyenne, les salles de spectacles ne sont par exemple présentes que dans une minorité de communes, avec un niveau d'équipements inégal.

De fait, agir pour le développement culturel du territoire en s'appuyant sur la richesse et la diversité de son réseau associatif paraît essentiel au regard :

- des marges de progrès qui subsistent en matière de renforcement et structuration de l'offre locale (création de nouvelles offres patrimoniales, coordination, renforcement d'équipements...).
- Des caractéristiques démographiques du territoire, avec une population jeune dont les aspirations culturelles et artistiques sont importantes (et qui peuvent bénéficier des offres culturelles des agglomérations voisines à condition d'avoir les réponses adéquates à leurs besoins de mobilité)
- Du lien étroit entre actions culturelles et cohésion sociale et identité du territoire, ces actions permettant au territoire d'être vécu par ses habitants, contribuant à créer du lien social, mais pouvant également être le moyen d'assurer un rayonnement culturel du territoire et d'affirmer à l'extérieur la volonté de se développer ensemble et d'agir en cohésion.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.1.4

##### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Création d'un pôle culturel - médiathèque	Contrat de Ruralité	CC AAA	
Réflexion sur la restructuration de la Grange théâtre	Contrat de Ruralité	CC, Parc ou PETR	
Etude de projet et de faisabilité du pôle culturel du Sammiellois et aménagements futurs de l'ensemble de l'abbaye	Contrat de Ruralité	CC Sam.	
Travaux d'amélioration ou création d'équipements structurants	Contrat de Ruralité	CC ou communes	
Exposition permanente sur le Saillant de Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	Ville de Saint-Mihiel	

##### ⇒ PISTES D'ACTION À APPROFONDIR

- Favoriser le développement culturel sur Saint-Mihiel et à l'échelle du PETR par une animation (chargé de mission) et/ou par la création d'une intercommunalité culturelle associative avec une sorte de label « Cœur de Lorraine »
- Créer un pôle culturel avec des antennes locales

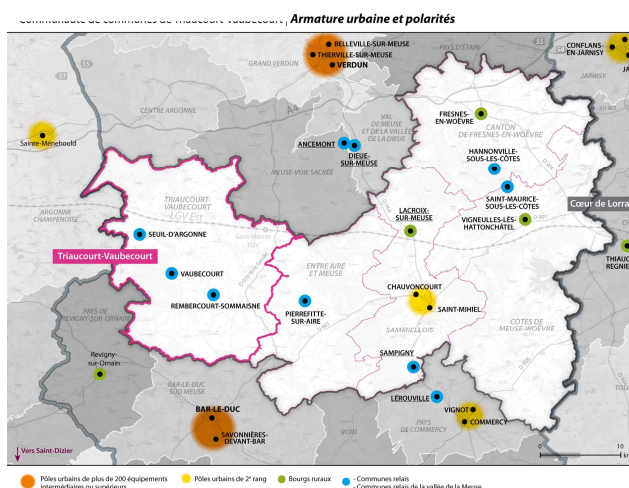
## PILIER 3 :

### Objectif stratégique n°2 : Développer et organiser une armature territoriale équilibrée, multipolaire et dynamique

#### Objectif opérationnel n°3.2.1 : Soutenir la redynamisation de Saint-Mihiel et son inscription dans un réseau de bourgs accessibles et vivants

## DESCRIPTION

Le pôle urbain de Saint-Mihiel permet de maintenir une cohésion sociale, un développement économique local, une offre de services pour les habitants, notamment de sa couronne. Néanmoins, il connaît depuis plusieurs années une dévitalisation, un affaiblissement progressif. Il en résulte un affaiblissement de ses fonctions de centralité (fermetures des commerces, baisse de l'offre de services, augmentation de la vacance dans l'habitat, perte d'emplois, etc.) Cette dévitalisation accentue l'emprise des agglomérations extérieures sur le territoire et a pour effet de dynamiser les franges. Ainsi ces deux dynamiques (affaiblissement interne et influence extra territoriale sur les franges) menacent la cohésion interne du territoire. A termes, il y a un risque d'engendrer un déséquilibre territorial, une perte globale d'attractivité et un accroissement des influences des pôles urbains extérieurs. Même pour les territoires de franges, l'affaiblissement de Saint-Mihiel est un danger. Le rôle central et moteur de Saint-Mihiel doit donc être renforcé.



Même si Saint-Mihiel doit être conforté, il ne peut plus être l'unique pôle fédérateur. Le territoire est devenu plus que jamais multipolaire, et il y a donc un besoin de renforcer ses autres polarités afin de maintenir sa structure interne. Les polarités complémentaires sont en effet garantes d'une solidarité territoriale, notamment par le maintien des services. Il paraît dès lors nécessaire de les structurer et les organiser en réseau, afin de construire une échelle de proximité propre à répondre aux besoins des habitants. En cohérence avec les principales polarités, plusieurs pôles de services pourront alors être renforcés à l'image des maisons de santé, des RAM dans les bourgs. Avec la même démarche, il est important d'avoir la même logique de fonctionnement sur les équipements afin de les optimiser au maximum.

## LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.2.1

### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Etude sur la rénovation signalétique des pôles et communes relais	FISAC	CC CMW et CC Sam.	En attente retour dossiers FISAC
Travaux relatifs aux entrées de ville des principales centralités	Contrat de Ruralité	CC, communes	
Travaux d'aménagements des bourgs centres et communes relais	FISAC et Contrat de Ruralité	communes	
Amélioration et valorisation de l'épicerie de Nicey sur Aire	FISAC	CC AAA	
Réhabilitation de la halle de Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	Ville de Saint-Mihiel	

### ⇒ PISTES D'ACTIONS A APPROFONDIR

Actions initiées dans le cadre de l'étude démarche centre bourg sur Saint-Mihiel menée en partenariat avec l'EPFL

## PILIER 3 - Objectif stratégique n°2

### Objectif opérationnel n°3.2.2 : Conduire une stratégie d'aménagement du territoire

#### DESCRIPTION

Territoire multipolarisé, soumis à des influences externes, faisant face à un phénomène de périurbanisation renforçant sa vocation résidentielle, le PETR Cœur de Lorraine est confronté à différents défis s'il veut opter pour un aménagement équilibré et durable, puisqu'il doit principalement:

- conforter son pôle urbain et ses principaux bourgs centres et communes relais, dans une vision équilibrée avec les autres composantes du territoire favorisant également le développement des communes rurales
- mettre à profit les dynamiques démographiques et résidentielles liées aux aires urbaines limitrophes pour nourrir le développement de l'économie résidentielle et de services, facteurs d'attractivité du territoire. Pour ce faire, il paraît notamment nécessaire de diversifier l'offre de logements pour assurer le parcours résidentiel de ses habitants, répondre aux besoins des différentes catégories d'âge et pouvoir accueillir de nouvelles populations. Cette diversité doit aussi s'accompagner d'un rééquilibrage territorial dans l'implantation de l'offre de logements, tenant compte de l'évolution souhaitée de l'armature urbaine
- Préserver et renforcer les activités économiques, les services aux habitants et entreprises et les équipements existants, en tenant compte de l'offre actuelle et future en transports
- Préserver, lors de ses projets d'aménagement et d'urbanisme, les identités architecturales, urbaines et paysagères riches de ses villages (patrimoine médiéval, villages lorrains traditionnels, patrimoine des reconstructions des années 1920 et 1950...), ces dernières étant facteur d'attractivité.
- Maitriser la consommation foncière en termes d'habitat, de zones économiques
- Anticiper le vieillissement de sa population, qui amène de nouveaux besoins en matière de mobilité, équipements et services.

Afin de répondre à ces défis, le PETR ne peut plus se contenter d'initiatives isolées et disséminées en matière d'urbanisme, planification et aménagement : pour conserver et consolider l'attractivité économique et résidentielle, il paraît nécessaire de mettre en cohérence les différentes interventions et initiatives locales. Pour ce faire, le territoire doit pouvoir se doter d'une stratégie, une organisation et programmation globale et intégrée permettant d'organiser un développement et un aménagement du territoire durables préservant son armature multipolarisée.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.2.2

##### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Mise en place d'un Schéma de cohérence territoriale Cœur de Lorraine traitant de différentes thématiques (tourisme, mobilité, culture, communication...)	Prévu dans les statuts du PETR	PETR	
Développement de services aux entreprises en lien avec Meuse TGV		CC AAA	

##### ⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- 1 interlocuteur référent unique/développeur proactif pour assurer la mise en réseau intra et intra-territoire et centraliser les projets
- Renforcer et harmoniser la signalétique d'information
- Développer un urbanisme de qualité répondant aux besoins des populations et aux grands principes du SCoT
- Coordonner les politiques d'habitat et les articuler avec la politique d'accueil pour favoriser les parcours résidentiels et prendre en compte les enjeux liés au vieillissement de la population et à la nécessaire adaptation des habitations

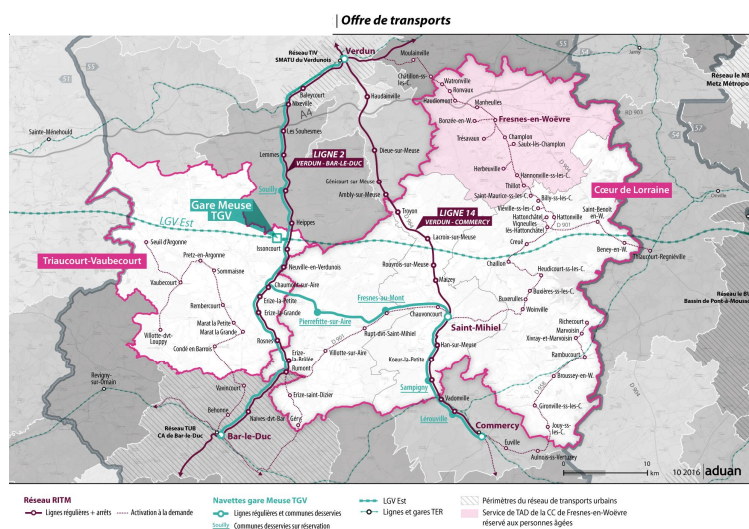
## PILIER 3 - Objectif stratégique n°2

### Objectif opérationnel n°3.2.3 : Conduire une politique de mobilité durable favorable à l'accès aux services, commerces et bassins d'emplois

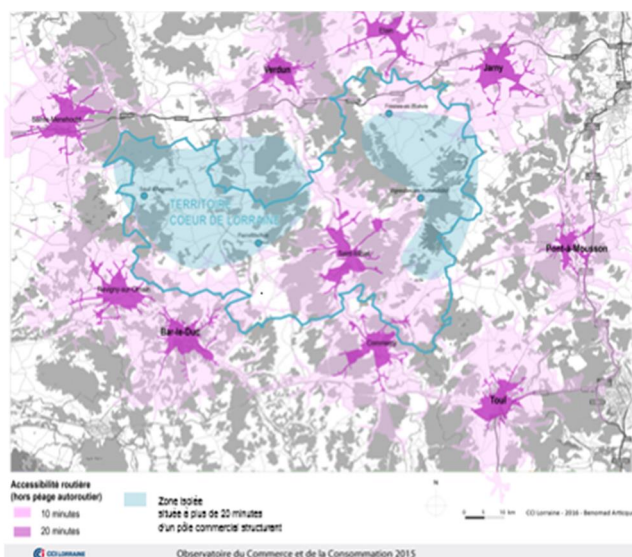
#### DESCRIPTION

La mobilité est essentielle sur un territoire tel que celui du PETR Cœur de Lorraine, dont la proximité avec les pôles voisins participe à son attractivité : l'installation de nouveaux habitants est directement liée aux moyens de transport, lorsque la disjonction entre lieu habité et lieu de travail et la configuration rurale du territoire génère une augmentation des mobilités. De fait, il existe une très importante dépendance à l'automobile, liée à sa souplesse d'utilisation par rapport à l'offre de la mobilité collective peu adaptée à un territoire de faible densité de population. En effet, si toutes les communes du territoire disposent aujourd'hui d'un service de transport, la qualité de l'offre est très contrastée.

L'accès est relativement efficace vers Verdun et Commercy pour les communes de la vallée de la Meuse, garanti par une ligne de bus régulière. Des solutions ponctuelles (TAD, services aux personnes âgées, lignes scolaires) sont proposées pour les espaces plus ruraux. Près de 40 % de la population n'est desservi par aucun service de transport ouvert à tous. Dans les communes non desservies par des lignes commerciales, les habitants peuvent se rabattre ponctuellement sur les lignes scolaires, ouvertes au public dans la limite des places disponibles.



Concernant l'offre ferroviaire, le territoire dispose d'une gare Meuse TGV, et est proche des gares de Commercy, Lerouville, Bar le Duc, Verdun et Jarny. Toutefois, pour les destinations proches, le train présente des temps de trajet (trajet vers la gare + rupture de charge + trajet en train) supérieurs ou égaux à la voiture et se montre donc peu compétitif. On note par ailleurs sur le territoire la présence de voies d'eau potentiellement navigables mais assez peu utilisées.



Au regard de ce diagnostic, l'accessibilité des services n'est pas garantie pour tous. En effet, l'isolement de certaines communes oblige les habitants à se déplacer plus de 20 minutes pour bénéficier d'offres de services diversifiées. De plus, l'organisation territoriale suppose une certaine mobilité de la population, pas toujours évidente pour les populations isolées et vulnérables (personnes âgées, handicapées, non véhiculées). Ces populations ont besoin de services adaptés, besoin qui pourrait s'amplifier compte tenu du vieillissement de la population.

La mobilité locale est donc un enjeu majeur pour le PETR Cœur de Lorraine, en lien direct avec la capacité du territoire à rester attractif en répondant aux besoins administratifs, commerciaux, de santé, de loisirs de sa population, mais également en lien direct avec ses ambitions environnementales. Il paraît dès lors nécessaire de la faciliter en élargissant le bouquet des mobilités et en encourageant le changement des comportements de mobilité.

## LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.2.3

### ⇒ *ACTIONS DEJA IDENTIFIEES*

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Développer la mobilité électrique et les modes de transport propres (sensibilisation, information, investissements)	TEPCV	PETR	

### ⇒ *PISTES D'ACTION A APPROFONDIR*

- Coordonner les offres de mobilité et l'accès aux équipements
- Développer et optimiser une offre de transport multimodale pour un meilleur accès aux services et équipements
- Encourager les initiatives locales renforçant la mobilité et l'accès aux services des publics les plus vulnérables (TAD ...)
- Aménager des pôles multimodaux

# PILIER 4 :

## Développer la gouvernance et les coopérations à l'échelle du PETR

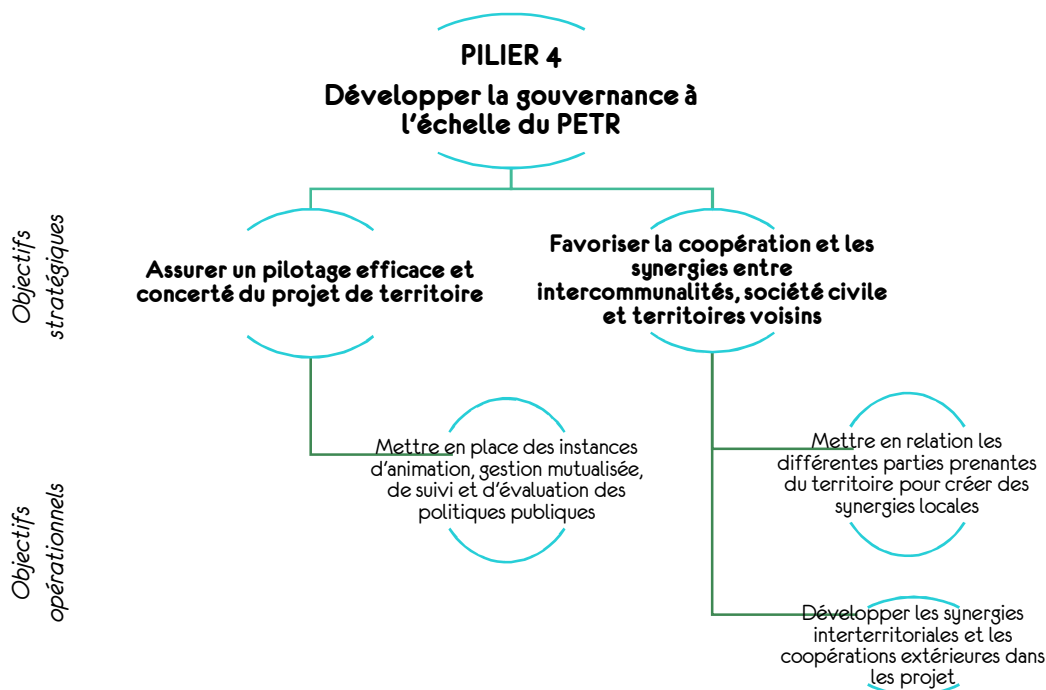
### LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Pour mettre en œuvre son projet de territoire de façon efficiente, le PETR doit se structurer de l'intérieur, mais également dynamiser ses relations avec l'extérieur et jouer sur ces deux dynamiques en synergie. Pour ce faire, il paraît nécessaire de :

- **Mettre en place une gouvernance** assurant la cohérence du projet de territoire et la bonne mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, et d'une manière générale, veiller à un pilotage efficace et concerté des projets qu'il met en œuvre
- **Veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques** et faciliter, par ses contractualisations avec l'Europe, l'Etat, la Région ou encore le Département, la création d'un effet levier capable d'accompagner significativement les actions inscrites dans le projet de territoire
- **Développer plus la transversalité** des approches, des projets (multicritères)
- **Identifier et s'appuyer sur ses acteurs ressources** dans la mise en œuvre des politiques publiques
- **Favoriser la mise en réseau des acteurs** locaux et l'émergence de démarches collaboratives ou d'initiatives communes.
- **Stimuler des complémentarités territoriales** en continuant de nouer des partenariats avec d'autres territoires extérieurs

### LES OBJECTIFS FIXES

Le 4ème axe du projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine vise à développer la gouvernance et les coopérations à son échelle, et se subdivise ainsi en deux objectifs stratégiques. Pour favoriser la coopération et les synergies locales et interterritoriales, le PETR cherchera à mettre en œuvre deux objectifs opérationnels, selon le schéma récapitulatif figurant ci-dessous.



## PILIER 4 :

### Objectif stratégique n°1 : Assurer un pilotage efficace et concerté du projet de territoire

#### Objectif opérationnel n°4.1.1 : Mettre en place des instances d'animation, gestion mutualisée, de suivi et d'évaluation des politiques publiques

## DESCRIPTION

Le PETR pourrait encore plus développer quelques points dans sa démarche de projet en veillant à :

- augmenter le niveau de concertation et de participation importants sur le territoire (Assises, comités de pilotage thématiques...)
- au niveau du pilotage, mieux identifier les organes décisionnels lors d'un projet, pour ressentir un portage politique fort des projets
- plus orienter les projets politiques en cohérence avec les besoins du territoire.

## LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 4.1.1

### ⇒ *GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE :*

- **1 rapport annuel de mise en œuvre** (bilan annuel des projets et politiques PETR) présenté pour information et validation aux instances de pilotage de la mise en œuvre du projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine, à savoir :
  - Au Conseil Syndical
  - Au Conseil de Développement
  - A la Conférence des Maires
- **Une évaluation finale**, à minima, menée en concertation avec les élus, le Conseil de Développement et les autres partenaires locaux. Au besoin, une évaluation à mi-parcours pourra être réalisée.
- **Des échanges réguliers sur l'avancement** du projet de territoire et la mise en œuvre opérationnelle des actions avec les techniciens des CC
- **1 communication régulière sur la mise en œuvre du projet de territoire** et les projets portés par le PETR, à travers une mise à jour du site internet PETR, des points presses, des newsletters à destination des élus

### ⇒ *AUTRES ELEMENTS A APPROFONDIR*

- Mise en place de groupes de travail thématiques dans le cadre du TEPCV ou d'autres programmes d'action, pour la mise en œuvre des actions
- Mise en place de commissions thématiques au sein du Conseil Syndical selon les besoins, pour avancer techniquement sur des sujets spécifiques
- Bilan - évaluation finale prévue pour chaque contractualisation (TEPCV, FISAC, Contrat de Ruralité...) en vue d'une démarche d'amélioration continue.



## Objectif stratégique n°2 : Favoriser la coopération et les synergies entre intercommunalités, société civile et territoires voisins

### Objectif opérationnel n°4.2.1 : Mettre en relation les différentes parties prenantes du territoire pour créer des synergies locales

#### DESCRIPTION

Le diagnostic a témoigné des marges de progrès en matière de partenariat tant :

- entre élus et chambres consulaires
- entre acteurs économiques et chambres consulaires
- entre collectivités et acteurs associatifs et/ou économiques
- entre professionnels.

La mise en relation des différentes parties prenantes du territoire paraît nécessaire pour favoriser l'interconnaissance des acteurs, créer des passerelles entre les acteurs privés locaux et entre acteurs publics et privés, faire émerger de nouvelles idées, recueillir des avis, définir des projets communs et mettre en œuvre des politiques partagées par tous.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 4.2.1

##### ⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage
Mise en réseau des acteurs locaux dans le cadre du Conseil de Développement du PETR Cœur de Lorraine (assemblée consultative représentant la société civile) et travail en commission thématique ou Assemblée Plénière sur des projets ou politiques spécifiques	Statuts PETR FISAC	PETR
Améliorer la coordination avec les Chambres consulaires	FISAC	PETR
Organiser des rencontres annuelles entre les associations de commerçants existantes, pour favoriser partage d'expériences et réalisation d'actions mutualisée	FISAC	PETR

## PILIER 4 - Objectif stratégique n°2

### Objectif opérationnel n°4.2.2 : Développer relations interterritoriales et coopérations extérieures dans les projets

#### DESCRIPTION

##### **Positionnement du PETR vis-à-vis des collectivités de son territoire à redéfinir**

Le PETR est reconnu dans un rôle de gestion des contractualisations avec l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental de la Meuse. Le PETR est alors placé en position d'opérateur des politiques de développement et d'aménagement d'échelle européenne, nationale, régionale et départementale. Néanmoins, l'avènement des grandes régions en 2016 ainsi que le renforcement de l'échelon intercommunal marquent le début d'une réorganisation territoriale. Les rapports entre les différents niveaux de collectivités – communes/communauté de communes/département/région sont à repenser. Dans ce contexte, le PETR se doit d'être une interface, d'une part, entre ses communautés de communes, d'autre part, entre les collectivités départementale et régionale.

##### **Relations interterritoriales externes et coopérations extérieures à renforcer**

Les échanges avec les territoires voisins permettent de renforcer les liens sociaux et économiques entre ces espaces. Pour un territoire rural, multipolarisé et soumis aux influences d'agglomérations voisines tel que le PETR Cœur de Lorraine, de tels échanges s'avèrent nécessaires pour un développement équilibré et durable.

#### LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 4.2.2

##### ⇒ **ACTIONS DEJA IDENTIFIEES**

Intitulé/description des actions envisagées	Maîtrise d'ouvrage
Coordination des politiques des CC ayant un intérêt ou des frontières dépassant les limites intercommunales (santé, économie, environnement...) ou ayant intérêt à être harmonisées (habitat, culture...)	PETR
Conseil, expertise PETR visant à bénéficier de nouvelles sources de financements et articulation de différents Contrat (Régional, Europe, ...) permettant le financement et la mise en œuvre des actions intégrées au projet de territoire	PETR
Echanges d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres Pays/PETR, participation aux réseaux	PETR

##### ⇒ **PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR**

- Définition de nouvelles compétences pour le PETR permettant d'identifier des axes de coopération communautaire et des axes de mutualisation
- Promotion des échanges et ouverture vers les pôles urbains limitrophes, par exemple par la réalisation de démarches prospectives visant à mettre en relation offre/demande sur le territoire PETR et celui de ses voisins, ou la prise en compte des démarches voisines dans ses projets (Ex : SCoT en cohérence avec les SCoT voisins)